

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES**

COMITE DE COORDINATION DU SIGIPES

EQUIPE-PROJET

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA REFORME ADMINISTRATIVE**

SIGIPES COORDINATION BOARD

PROJECT TEAM

AMELIORATION DE L'INTERFACE SIGIPES-ANTILOPE

RAPPORT FINAL

TOME 2

MAI 2005

PARTIE II
DOSSIER TECHNIQUE

TABLE DES MATIERES

1	INVENTAIRE ET ANALYSE DES DYSFONCTIONNEMENTS ENTRE SIGIPES ET ANTILOPE	84
2	DESCRIPTION DES PROCEDURES DE TRAITEMENT	97
2.1	GESTION DES RECRUTEMENTS.....	97
2.1.1	Prise en charge d'un agent	99
2.1.2	Intégration d'un agent avec matricule et contrat décisionnaire	100
2.2	GESTION DES AFFECTATIONS OU NOMINATIONS.....	101
2.2.1	Ministère déconcentré vers Ministère déconcentré.....	102
2.2.2	Ministère non déconcentré vers Ministère déconcentré	103
2.2.3	Ministère déconcentré vers Ministère non déconcentré	104
2.2.4	Ministère non déconcentré vers Ministère non déconcentré.....	105
2.2.5	Agent non géré par le statut général de la fonction publique	106
2.3	GESTION DU CONTENTIEUX ET DE LA DISCIPLINE.....	107
2.4	GESTION DES VISAS OU SIGNATURES.....	108
2.5	GESTION DES DONNEES DE REFERENCE	109
2.6	GESTION DE LA CONSOLIDATION DES DONNEES.....	110
2.7	GESTION D'UN ACTE FINANCIER	112
2.8	CLOTURE MENSUELLE DE LA SOLDE.....	113
2.9	MODELE ORGANISATIONNEL DE LA PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS DES MINISTERS NON DECONCENTRES.....	115
3	HARMONISATION DES REFERENTIELS.....	124
4	SPECIFICATION D'UNE SOLUTION DE COMMUNICATION DANS LES ENVIRONNEMENTS SIGIPES ET ANTILOPE	134
5	ELEMENTS DE GAINS ET DE RETENUES ANTILOPE	147
6	LISTE DES FONCTIONNALITES DE SIGIPES.....	153
7	NOTES SUR LA NOUVELLE VERSION DE SIGIPES.....	156
7.1	AMELIORATIONS.....	156
7.1.1	Circulation des dossiers	156
7.1.2	Recrutement.....	156
7.1.3	Interface SIGIPES/ANTILOPE.....	156
7.1.4	Interface SIGIPES/SIGIPES.....	156
7.2	TRAITEMENT DES DEMANDES DE CORRECTION.....	157
7.3	PROCEDURE D'INSTALLATION ET DE DEPLOIEMENT.....	157
7.4	PLANNING DES TESTS	158
7.5	LISTE DES DOCUMENTS	158

Chapitre 1 :

INVENTAIRE ET ANALYSE DES DYSFONCTIONNEMENTS ENTRE SIGIPES ET ANTILOPES

1 INVENTAIRE ET ANALYSE DES DYSFONCTIONNEMENTS ENTRE SIGIPES ET ANTILOPE

Les différents cas de dysfonctionnement entre SIGIPES et ANTILOPE ont été inventoriés et analysés.

Le tableau ci-dessous résume ces dysfonctionnements en précisant notamment :

- la catégorie de l'acte concerné (e.g. recrutement, promotion, etc.) ;
- pour chaque catégorie, le type de l'acte (e.g. intégration sur titre, titularisation, etc.) ;
- pour chaque type d'acte, l'anomalie constatée ;
- pour chaque anomalie constatée, les observations relatives à la part qui revient à SIGIPES et ANTILOPE, avec précision sur les codes actes utilisés par chacune des applications.

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Recrutement	Suspension des effets du contrat (Mise en disponibilité Contractuel et Décisionnaire)	Non implémentée	051	- Non gérée - Structure de données à transférer : Dossier Position	53AX 53DA 63AX	- Mise en disponibilité Contractuel et Décisionnaire - Code (53DA) à créer pour contractuel
	Fin de suspension des effets du contrat	Non implémentée	052	- Non géré - Structure de données à transférer : Dossier Position		Fin de disponibilité Contractuel et Décisionnaire : Code à créer
	Intégration sur titre	Procédure non finalisée	080	- Structures de données à transférer : - Fichier Agent - Dossier Position. - Ne reçoit pas le fichier Agent en retour pour immatriculation	11AA	- Matricule non validé - Nettoyage des matricules générés en double.
	Intégration sur titre des élèves fonctionnaires	Procédure non finalisée	180	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - Procédure à tester	12AA 12AB	Prendre en compte le changement de statut.
	Intégration sur concours	Procédure non finalisée	081	- Structure de données à transférer : - Fichier Agent - Dossier Position. - Ne reçoit pas le fichier Agent en retour pour immatriculation	11AA	- Matricule non validé - Nettoyage des matricules générés en double.
	Intégration sur concours des élèves fonctionnaires	Procédure non finalisée	181	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - Procédure à tester	12AA 12AB	Prendre en compte le changement de statut.
	Contrat	Procédure non finalisée	082	- Structure de données à transférer : - Fichier Agent - Dossier Position. - Ne reçoit pas le fichier Agent en retour pour immatriculation	51AA	- Matricule non validé - Nettoyage des matricules générés en double.
	Contrat décisionnaire (Etablissement du contrat pour décisionnaire)	Procédure non finalisée	182	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - Procédure à tester	52AA 52AB	Prendre en compte le changement de statut.
	Engagement des décisionnaires	Procédure non finalisée	083	- Structure de données à transférer : - Fichier Agent - Dossier Position. - Ne reçoit pas le fichier Agent en retour pour immatriculation	61AA	Procédure à tester

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Recrutement	Intégration et reconstitution de carrière	Acte non pris en compte par ANTILOPE	100	- Acte à décomposer en Intégration (002), Avancement (070, 072) et Reclassement (073) - Approfondir l'analyse		- Acte à décomposer en Intégration, Avancement et Reclassement - Approfondir l'analyse
	Prolongation période de prestation de service	Hors Interface		- Recyclage en Acte Signé Hors SIGIPES - Approfondir l'analyse		Prolongation d'activité : Saisie Directe
	Avenant modifiant un ou plusieurs articles du contrat (Rectificatif contrat)	Procédure non finalisée	150	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	52EB 52EA	A tester
	Avenant de changement de nom et ou de domiciliation (Rectificatif contrat)	Procédure non finalisée	151	- Structure de données à transférer : Fichier Agent - A tester	00AX	A tester
	Renouvellement du contrat (Pour Contractuel Expatrié)	Non pris en compte par l'Interface	152			Non pris en compte
	Recrutement des élèves fonctionnaires	Procédure non finalisée	165	- Structure de données à transférer : - Fichier Agent - Dossier Position. - A tester	11AJ	Code à Valider
	Rectificatif de l'intégration	Procédure à définir	173	Structure de données à transférer : Dossier Grade et/ou Fichier Agent suivant les modifications apportées.	00AX	A tester
Promotion	Intégration cadres contractuels et agents de l'Etat	Procédure non finalisée, classe mal renseignée si intégré en stagiaire	002	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - Procédure à tester	12AA 12AB	Prendre en compte le changement de statut.
	Titularisation	Arrêter l'indemnité compensatrice si elle existe	018	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - Procédure à tester	12BX	- Arrêter l'indemnité compensatrice si elle existe - Avancement d'échelon
	Inscription sur le tableau d'avancement	Non pris en compte par l'Interface				
	Avancement d'échelon Décisionnaire	RAS	067		62BX	
	Bonification d'échelon avec annulation	Non géré dans ANTILOPE	068	Scinder en : - Abaissement (044 ou 045 ou 048, 049) - Bonification d'échelon (071) Approfondir l'analyse	12BS 52AS 62AS 12BX 52BX 62BX	A valider

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Promotion	Reversement et Reclassement	Non géré par l'interface	069	Eclater en : - Reversement (077) - Reclassement (075)	12EA 12AB	- MAJ directe pour 077 - Dossier Grade 075
	Avancement d'échelon fonctionnaire	RAS	070		12BX 22BX	
	Bonification d'échelon	RAS	071		12BX 22BX 52BX	
	Avancement de classe	RAS	072		12CA 12CB	
	Avancement de grade	Classe mal renseignée si reclassée en stagiaire	073	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12EA 12EB	A tester
	Avancement de cadre sur concours	Classe mal renseignée si reclassée en Stagiaire	074	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12EA 12EB	A tester
	Avancement de cadre sur qualification	Classe mal renseignée si reclassée en Stagiaire	075	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12EA 12EB	A tester
	Avancement de cadre sur stage ou formation	Classe mal renseignée si reclassée en Stagiaire	076	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12EA 12EB	A tester
	Reversement	RAS	077			
	Avancement d'échelon contractuel	RAS	078		52BX	
	Bonification Contractuel	RAS	079		52BX	
	Avancement de catégorie contractuel sur qualification	RAS	084		52EA 52EB	
	Avancement paritaire de catégorie	RAS	085		52EA 52EB 62EX	Code à valider pour décideur
	Avancement de grade sur concours	Classe mal renseignée si reclassée en stagiaire	086	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12EA 12EB	A tester
	Avancement de grade sur qualification	Classe mal renseignée si reclassée en stagiaire	087	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12EA 12EB	A tester
	Reclassement décideur	RAS	123		62EX	Code à valider

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Promotion	Changement de qualification	Non pris en compte par l'Interface				
	Régularisation des avancements	Non pris en compte par l'Interface				
	Titularisation et avancement	Non géré dans ANTILOPE	135	Scinder en : - Titularisation (018) - Avancement d'échelon (070)		
	Reclassement et reconstitution de carrière	Non géré par l'interface	136	Eclater en : - Reclassement (073, 123, 084) - Avancement (070, 067, 072, 078, ..) Selon le statut personnel et type d'avancement	12EA 12EB 12BX 52EA 52EB 52BX 62EX 62BX	A voir selon le type d'acte
	Reclassement des Contractuels à Indice	Procédure non testée	141	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12DA	A tester
	Reclassement à titre exceptionnel (Agent relevant du code du travail)	Non pris en compte dans ANTILOPE	160	- Reclassement décisionnaire (123) ou Avancement de catégorie contractuel sur qualification (084) - A tester	62EX 52EA 52EB	A tester
	Avancement des élèves fonctionnaires	Procédure non testée	070	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12BX	A tester
	Reclassement des élèves fonctionnaires	Procédure non testée	141	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12DA	- Avancement de grade - A tester
	Rectificatif de l'avancement	Non géré par l'interface		- Abaissement (044 ou 045 ou 048, 049) et Reclassement (073) - Approfondir l'analyse	12DS 12DB	A tester
Position	Détachement	Procédure non testée	012	- Structure de données à transférer : Dossier Affectation - A tester	13EX 53EX	A tester - Créer le code 53EX
	Congés administratifs annuels des fonctionnaires	Non pris en compte par l'interface				

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Position	Mise en disponibilité	Procédure non testée	014	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	13DA 13DB	A tester
	Congés des agents contractuels et des décisionnaires	Non pris en compte par l'interface				
	Mise à disposition	Procédure non testée	019	- Structure de données à transférer : Dossier Affectation - A tester	14BB 54BB 64BX	A tester
	Congés de maternité	Non pris en compte par l'interface				
	Fin du détachement	Procédure non testée	026	- Structure de données à transférer : Dossier Affectation - Voir Reprise en Solde		
	Fin de la mise en disponibilité	Procédure non testée	028	- Structure de données à transférer : Dossier Position - Voir Reprise en Solde		
	Prolongation de la mise en disponibilité	Non pris en compte par l'interface	029			
	Reprise de service	Non pris en compte par l'interface				
	Prise de service	Non pris en compte par l'interface				
	Certificat de départ en congé	Non pris en compte par l'interface				
	Attestation de non jouissance de congé	Non pris en compte par l'interface				
	Congé de Paternité	Non pris en compte par l'interface				
	Remise à l'Administration d'Origine	Procédure non testée	146	- Structure de données à transférer : Dossier Affectation - A tester	14BB 54BB 64BX	A tester
Discipline	Suspension de Fonctions	Procédure non testée	009	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	14BB 54BB 64BB	Suspension emploi - A tester
	Licenciement	Procédure non testée	010	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	53BA 53BB 63BX	A tester

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Discipline	Révocation disciplinaire	Procédure non testée	011	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	13BA 13BB	A tester
	Révocation d'office	Procédure non testée	016	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	13BA 13BB	A tester
	Renouvellement congé maladie	Non pris en compte par l'interface				
	Permission d'absence	Non pris en compte par l'interface				
	Congé maladie de courte durée	Non pris en compte par l'interface				
	Congé maladie de Longue durée	Procédure non testée	025	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	13FA 63FX	Demi-solde - Codes à créer ou à valider - A tester
	Autorisation de sortie	Non pris en compte par l'Interface				
	Attestation de présence effective	Non pris en compte par l'Interface				
	Absence (Contractuel, Décisionnaire)	Procédure non testée	032	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	???	- Code à créer - A tester
	Mise à pied	Non pris en compte par l'Interface				
	Retard d'avancement d'un an	Non pris en compte par l'Interface	037			
	Traduction devant le conseil de discipline	Non pris en compte par l'Interface				
	Absence irrégulière du service	Procédure non testée	040	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	13JC	A tester
	Suspension temporaire de service	Procédure non testée	042	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	13JB 53JX 63JX	A tester
	Exclusion temporaire de service	Idem (042)				

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Discipline	Abaissement d'un échelon	Procédure à tester	044	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12BS 52AS 62AS	A tester
	Abaissement de deux échelons	Idem (044)	045			
	Avertissement	Non pris en compte par l'Interface				
	Blâme (Contractuel, Décisionnaire)	Non pris en compte par l'Interface				
	Abaissement de classe	Procédure à tester	048	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12CS	A tester
	Abaissement de grade	Procédure à tester	049	- Structure de données à transférer : Dossier Grade - A tester	12DS	A tester
	Avertissement écrit	Non pris en compte par l'Interface				
	Blâme avec inscription au dossier	Non pris en compte par l'Interface				
	Cessation temporaire de service	Idem (042)				
	Constatation de cessation temporaire de service	Non pris en compte par l'Interface				
	Régime indemnitaire	Non géré par l'Interface		A Clarifier		
	Traduction devant le conseil de déchéance	Non géré par l'Interface				
	Autorisation d'absence	Non géré par l'Interface				
	Autorisation spéciale d'absence	Non géré par l'Interface				
	Attestation de cessation de service	Non géré par l'Interface				
	Reprise en service	Non géré par l'Interface				
	Reprise en solde	Non géré par l'Interface	110	Confère Comité de Coordination		
	Réhabilitation acquittement	Non géré par l'Interface				
	Recours gracieux	Non géré par l'Interface				
	Désignation d'un représentant de l'Etat	Non géré par l'Interface				
	Tentative conciliation contractuel	Non géré par l'Interface				

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Discipline	Résiliation du contrat (Contractuel Expatrié)	Procédure non testée	116	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	53BA 53BB	A tester
	Mise sous mandat de dépôt	Non géré par l'Interface				
	Mise sous mandat d'arrêt	Non géré par l'Interface				
	Attestation d'ancienneté	Non géré par l'Interface				
	Validation des services précaires	Non géré par l'Interface				
	Révocation d'office avec retraite	Non géré par l'Interface (à clarifier)	156			
	Reconstitution de carrière et abaissement	Non géré par l'Interface (à clarifier)	170			
	Reconstitution de carrière et Sanction	Non géré par l'Interface (à clarifier)	171			
	Annulation acte	Non géré par l'Interface	172	Eclater selon acte incriminé : - 044 ou 045 pour annulation avancement d'échelon - 048 pour annulation avancement de classe - 049 pour annulation avancement de grade - etc..		
Retraite	Retraite normale d'un fonctionnaire	Non géré par l'Interface	088			
	Retraite normale d'un contractuel d'Administration	Non géré par l'Interface	089			
	Retraite par anticipation d'un fonctionnaire	Non géré par l'Interface	090			
	Retraite normale d'un agent décisionnaire	Non géré par l'Interface	092			
	Régularisation des avancements	Non géré par l'Interface				
	Retraite 30 ans de fonctionnaire	Non géré par l'Interface	155			
	Révocation d'office avec retraite	Non géré par l'Interface	156			
Pension	Capital-décès	Non géré par l'Interface	003			
	Capital-décès quintuplé	Non géré par l'Interface	004			
	Pension d'invalidité d'un fonctionnaire	Non géré par l'Interface	091			
	Pension de réversion aux ayants droit	Non géré par l'Interface	093			

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Pension	Pension de réversion aux ayants cause	Non géré par l'Interface	094			
	Pension de survivants avec indemnité de décès pour contractuels	Non géré par l'Interface	095			
	Pension de survivants sans indemnité de décès pour contractuels	Non géré par l'Interface	096			
	Cumul de pension de réversion	Non géré par l'Interface	097			
	Cumul de pension de survivants	Non géré par l'Interface	098			
	Démission d'un fonctionnaire	Non géré par l'Interface	105			
	Démission d'un agent de l'Etat	Non géré par l'Interface	106			
	Remboursement des retenues d'un fonctionnaire	Non géré par l'Interface	107			
	Remboursement des retenues contractuel et décisionnaire	Non géré par l'Interface	108			
	Pension de survivants avec indemnité de décès pour décisionnaire	Non géré par l'Interface	126			
	Pension de survivants sans indemnité de décès pour décisionnaire	Non géré par l'Interface	127			
	Retraite avec pension de survivants	Non géré par l'Interface	129			
	Rectificatif et Modificatif de pension	Non géré par l'Interface	138			
	Acte abrogeant de pension	Non géré par l'Interface	139			
	Capital-décès avec remboursement	Non géré par l'Interface	157			
Stage et Formation	Stage	Non géré par l'Interface				
	Formation	Non géré par l'Interface				
	Fin du stage	Non géré par l'Interface				
	Prolongation du stage	Non géré par l'Interface				
	Fin de la formation	Non géré par l'Interface				
	Prolongation de la formation	Non géré par l'Interface				
	Ouverture d'un concours	Non géré par l'Interface				
	Stage sans commission de bourse	Non géré par l'Interface				

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Affectation	Nomination et mutation	Procédure non testée	006	- Structure de données à transférer : Dossier Affectation - A tester	14BB 54BB 54BX	A tester
	Affectation	Idem (006)	007			
	Affectation des personnels en cours d'intégration	Idem (006)	124			
	Nomination Inter Ministères	Idem (006)	147			
Acte civil	Décès du personnel	Procédure non testée	031	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	???	- Code à Créer - A tester
	Démission	Procédure non testée	033	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	13AB 53AX 63AX	A tester
	Divorce	Procédure à tester	035	- Structure de données à transférer : Fichier Agent - A tester	00AX	
	Changement d'appellation	Procédure à tester	066	- Structure de données à transférer : Fichier Agent - A tester	00AX	
	Retraite	Procédure à tester	161	- Structure de données à transférer : Dossier Position - A tester	13GB	A tester
	Décès du conjoint d'un personnel	Non géré par l'Interface	163			
	Mise à jour des incohérences	Non géré par l'Interface				
Avances	Avance de solde	Non géré par l'Interface				
	Avance de solde Exceptionnelle	Non géré par l'Interface				
Prestations Familiales	Décès de l'enfant d'un personnel	Non géré par l'Interface	162			
	Prestations familiales	Non géré par l'Interface				
	Radiation d'un enfant	Non géré par l'Interface				
Indemnités	Attestation d'attribution d'un logement administratif	Non géré par l'Interface				
	Attestation de non logement	Non géré par l'Interface				
	Attribution de l'indemnité d'entretien véhicule	Non géré par l'Interface				

CATEGORIE D'ACTE	TYPE D'ACTE	ANOMALIE CONSTATEE	SIGIPES		ANTILOPE	
			CODE	OBSERVATIONS	CODE	OBSERVATIONS
Retenues	Etat des sommes dues des services précaires	Non géré par l'Interface				
	Autorisation de précompte	Non géré par l'Interface				
Autres actes Solde	Reprise en solde	Non géré par l'Interface	110			
	Etat des sommes dues	Non géré par l'Interface				
	Suspension de solde	Non géré par l'Interface				
	Mise à jour directe des éléments de rémunération	Non géré par l'Interface				
	Changement de position solde	Non géré par l'Interface				
	Attestation de fin de précompte	Non géré par l'Interface				
Actes Trésor	Opposition sur salaire	Non géré par l'Interface				
	Modification d'une dette	Non géré par l'Interface				
	Annulation opposition salaire	Non géré par l'Interface				
	Payement par anticipation	Non géré par l'Interface				

Chapitre 2 :
**DESCRIPTION DES PROCEDURES
DE TRAITEMENT**

2 DESCRIPTION DES PROCEDURES DE TRAITEMENT

La typologie des sites SIGIPES est décrite dans la partie I. En effet, le déploiement de SIGIPES suit une typologie des sites en fonction du rôle que le Ministère joue dans le dispositif de la réforme. Il y a :

- le site central ;
- les sites internes ;
- les sites interministériels ;
- le site transitoire.

2.1 GESTION DES RECRUTEMENTS

Les sites SIGIPES impliqués dans la gestion des recrutements sont :

- les sites utilisateurs,
- le site National ou Central du MINFOPRA.

La gestion des recrutements se fait à l'aide des types d'actes suivants :

- intégration ;
- contrat et avenant ;
- reclassement ;
- changement de corps.

L'acte de recrutement est émis par le site SIGIPES central et l'ordonnancement budgétaire de la prise en charge se fait dans les sites utilisateurs. Les dossiers sont déposés par les futurs agents publics au site utilisateur qui les expédie au MINFOPRA sur bordereau. Pour le personnel n'ayant pas de matricule, la prise en charge comprend une étape d'immatriculation. La notice individuelle est saisie directement dans SIGIPES et les dossiers traités sont transmis au Ministère utilisateur pour validation. Les informations échangées sont :

- le bordereau ;
- la notice individuelle pour personnel sans matricule ;
- les pièces jointes ;
- l'acte de recrutement.

Les diagrammes décrits ici sont :

- la prise en charge d'un agent,
- l'intégration d'un agent avec matricule et contrat décisionnaire.

Avant la mise en œuvre du diagramme ci-dessous, les prises en charge fonctionnaient de la manière suivante.

- préparation de l'acte administratif au MINFOPRA ;
- signature par PM ;
- transfert du dossier physique au Ministère Utilisateur ;
- utilisation directe de ANTILOPE pour la suite de traitement.

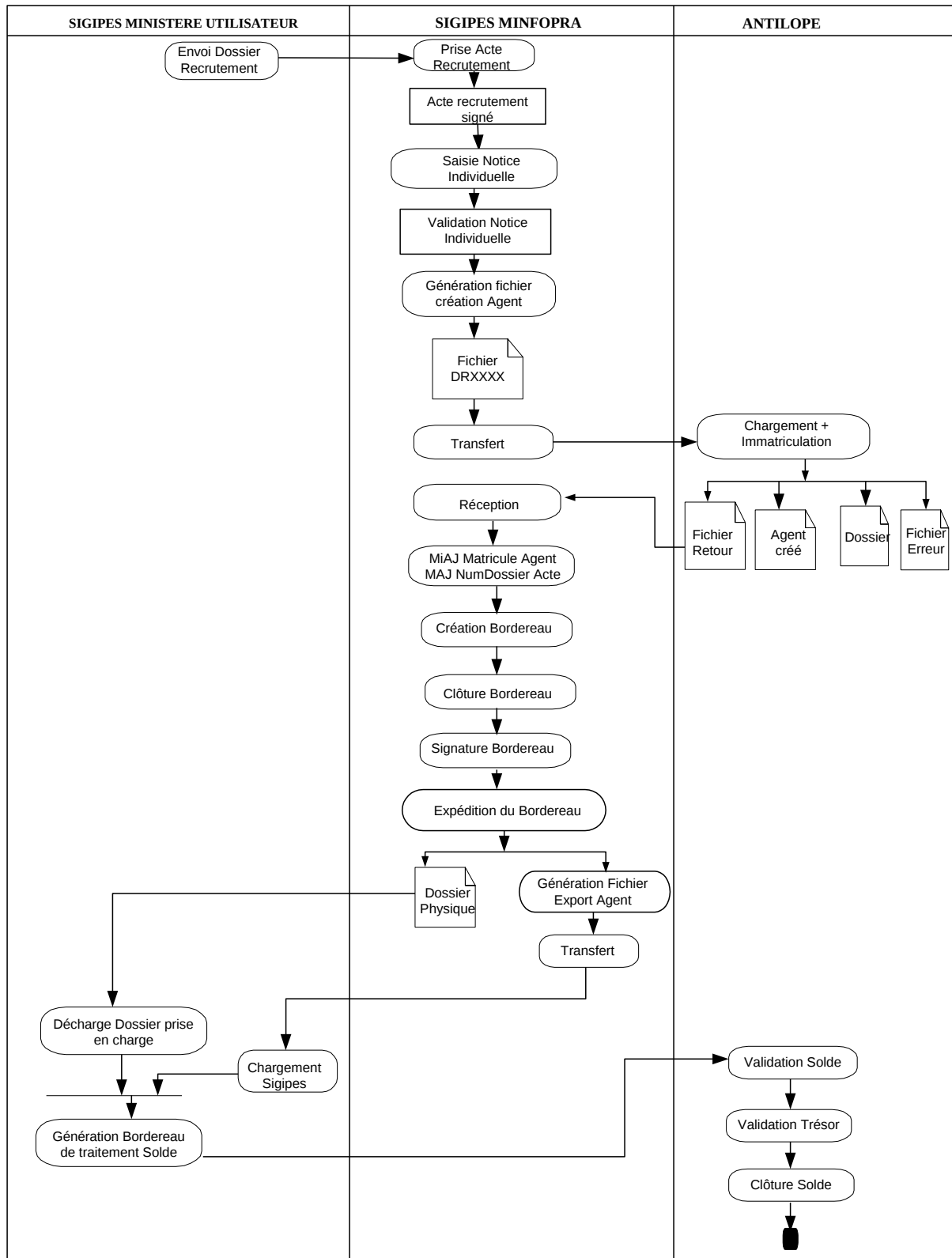
Les changements majeurs en rapport à cette ancienne procédure sont les suivantes :

- la notice individuelle est saisie au MINFOPRA avant signature par le PM ;
- les données électroniques sont transmises à travers l'interface après la signature de l'acte par le PM ;
- le numéro de matricule est généré après transfert et changement électronique dans ANTILOPE ;
- le dossier physique est transmis au site SIGIPES utilisateur pour suite de traitement (i.e validation solde et trésor).

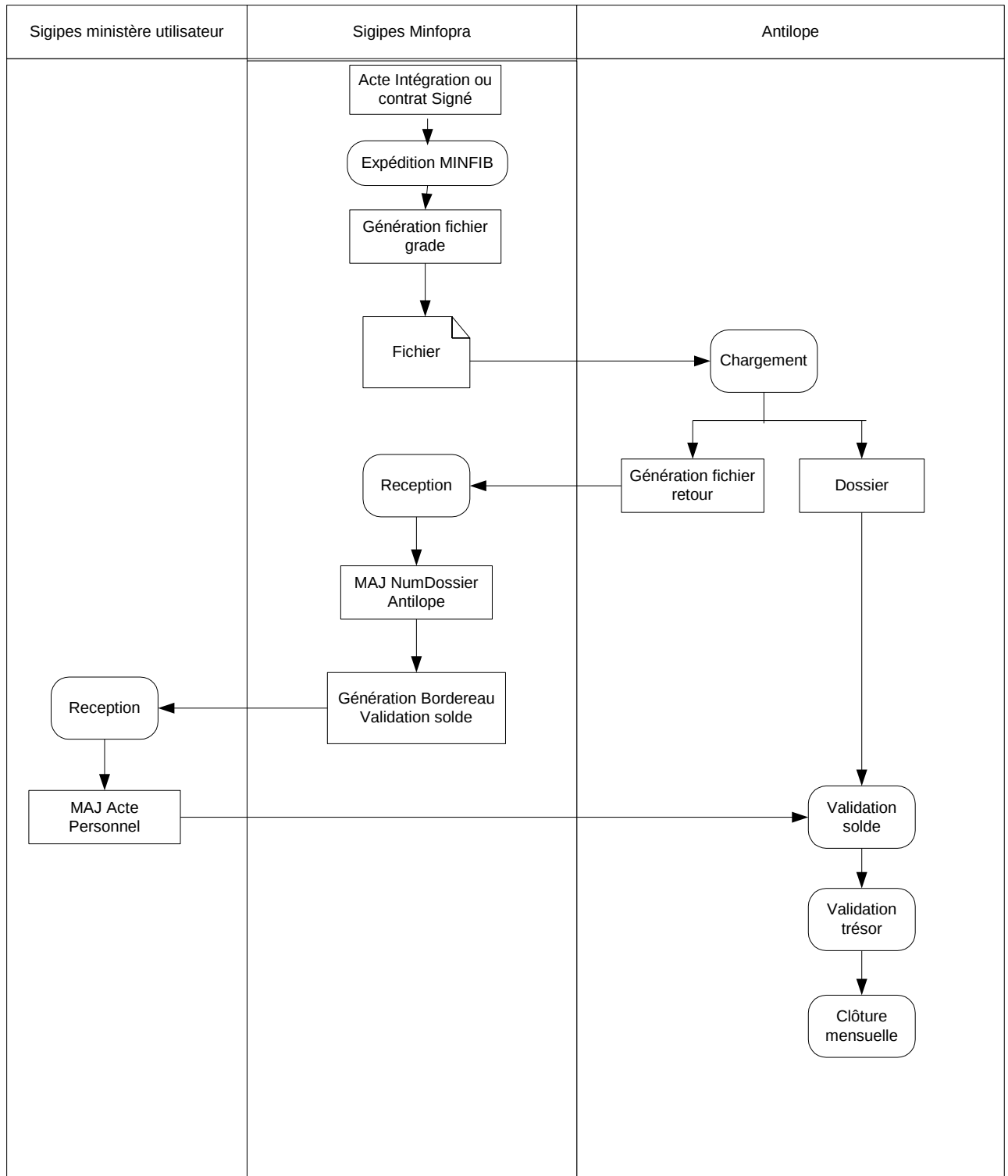
Concernant les dossiers en instance, la procédure suivante est appliquée :

- Il y a vérification des transferts électroniques antérieurs de manière à faire une distinction entre les dossiers immatriculés et les dossiers non immatriculés.
- Pour les dossiers immatriculés, les matricules sont reportés sur les notices individuelles concernés et un bordereau est transmis par le MINFOPRA au MINEFI pour saisie du mode de règlement et validation Solde et Trésor ;
- Pour les dossiers sans matricule, il est procédé au transfert électronique des données à travers l'interface (au MINFOPRA). Après changement dans ANTILOPE et attribution automatique des numéros de matricules, les dossiers sont transmis au site SIGIPES utilisateur pour validation Solde et Trésor.

2.1.1 Prise en charge d'un agent



2.1.2 Intégration d'un agent avec matricule et contrat décisionnaire



2.2 GESTION DES AFFECTATIONS OU NOMINATIONS

La gestion des affectation/nominations porte sur la prise en charge d'un agent nouvellement affecté ou nommé dans un ministère. Les sites SIGIPES impliqués sont :

- l'ancien site utilisateur,
- le nouveau site utilisateur,
- le site central.

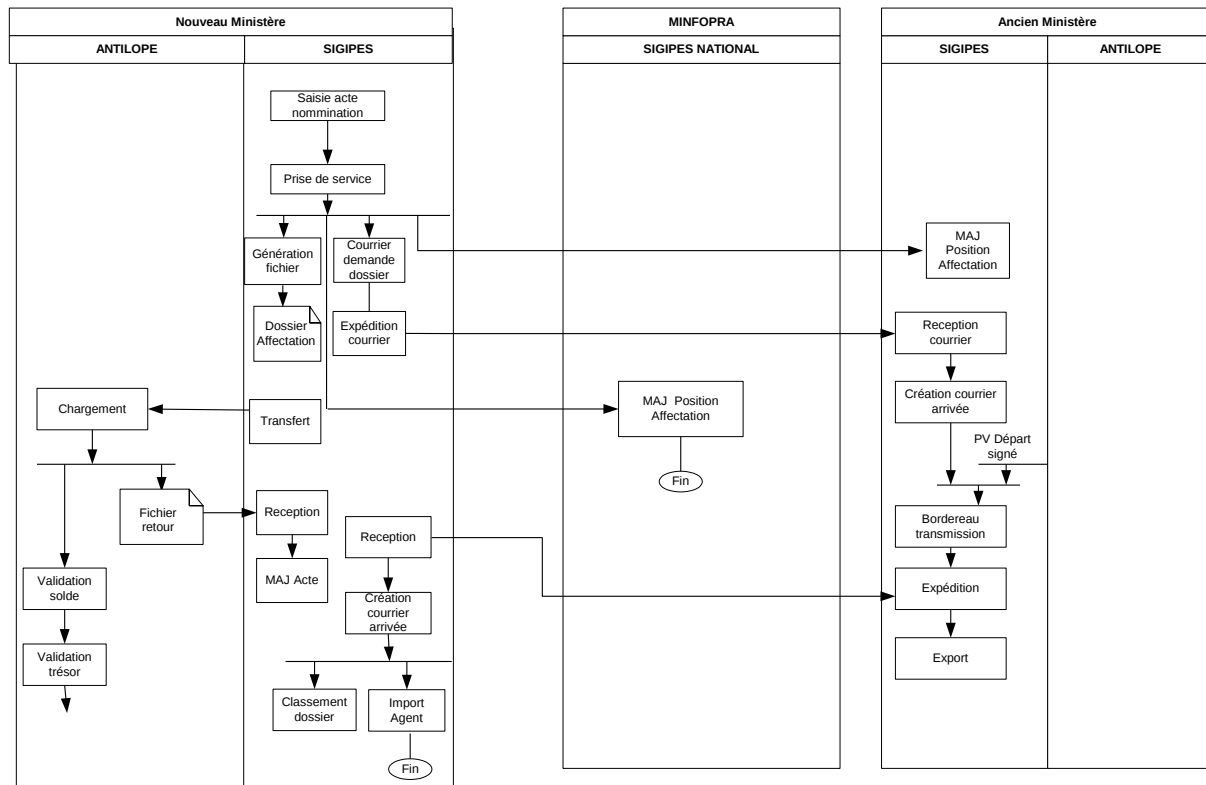
La DRH du nouveau site utilisateur établit un acte de prise de service à l'intéressé puis le transmet avec son acte de nomination ou d'affectation au service de la solde pour prise en charge (la date d'effet solde est la date de prise de service). Elle utilise ensuite une copie de cet acte pour demander à l'ancien site utilisateur, la transmission du dossier physique de l'agent. A la réception de ce dossier, le service du personnel le classe dans son fichier central (archive).

Les informations échangées sont donc constituées essentiellement du dossier physique de l'agent.

Les diagrammes décrits ici sont :

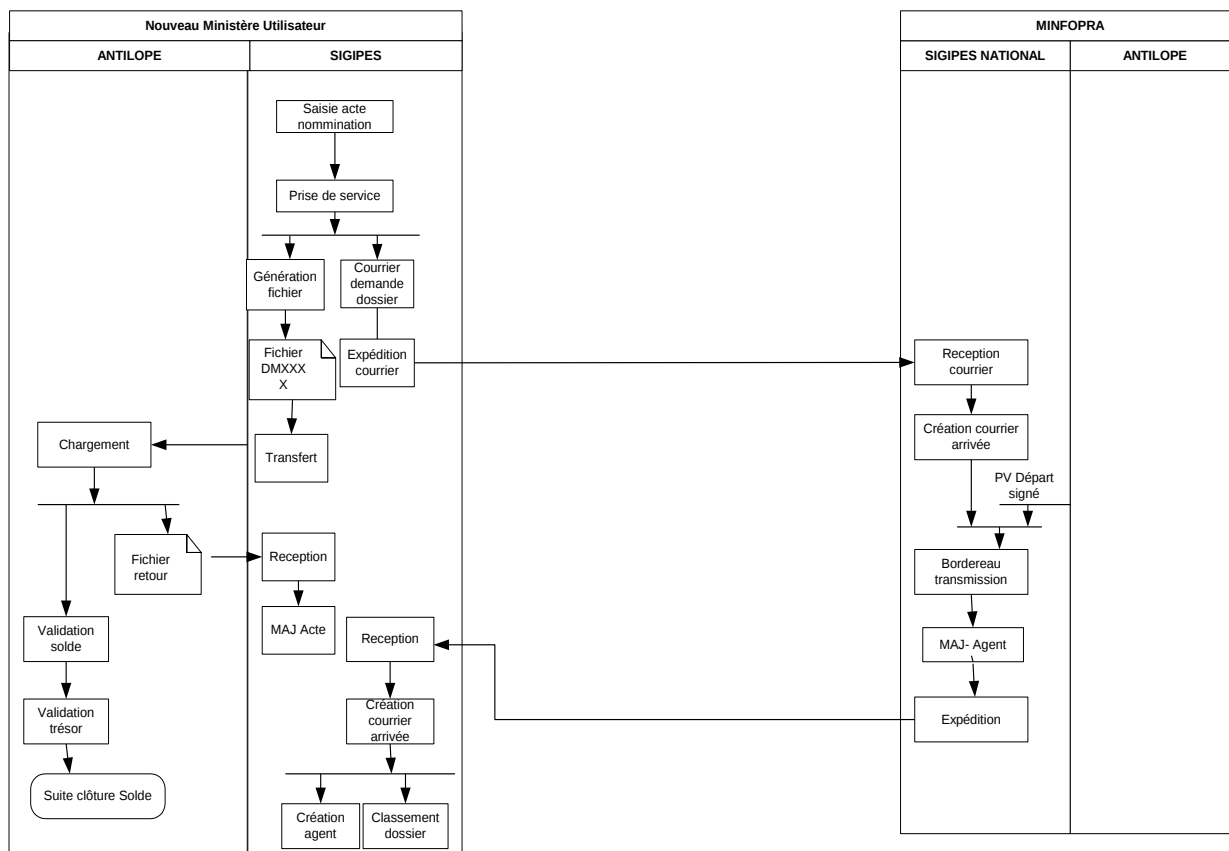
- la prise en charge de la nomination/affectation d'un agent d'un ministère déconcentré vers un ministère déconcentré ;
- la prise en charge de la nomination/affectation d'un agent d'un ministère non déconcentré vers un ministère déconcentré ;
- la prise en charge de la nomination/affectation d'un agent d'un ministère déconcentré vers un ministère non déconcentré ;
- la prise en charge de la nomination/affectation d'un agent d'un ministère non déconcentré vers un ministère non déconcentré ;
- l'affectation/nomination d'un agent non géré par le statut général de la fonction publique.

2.2.1 Ministère déconcentré vers Ministère déconcentré



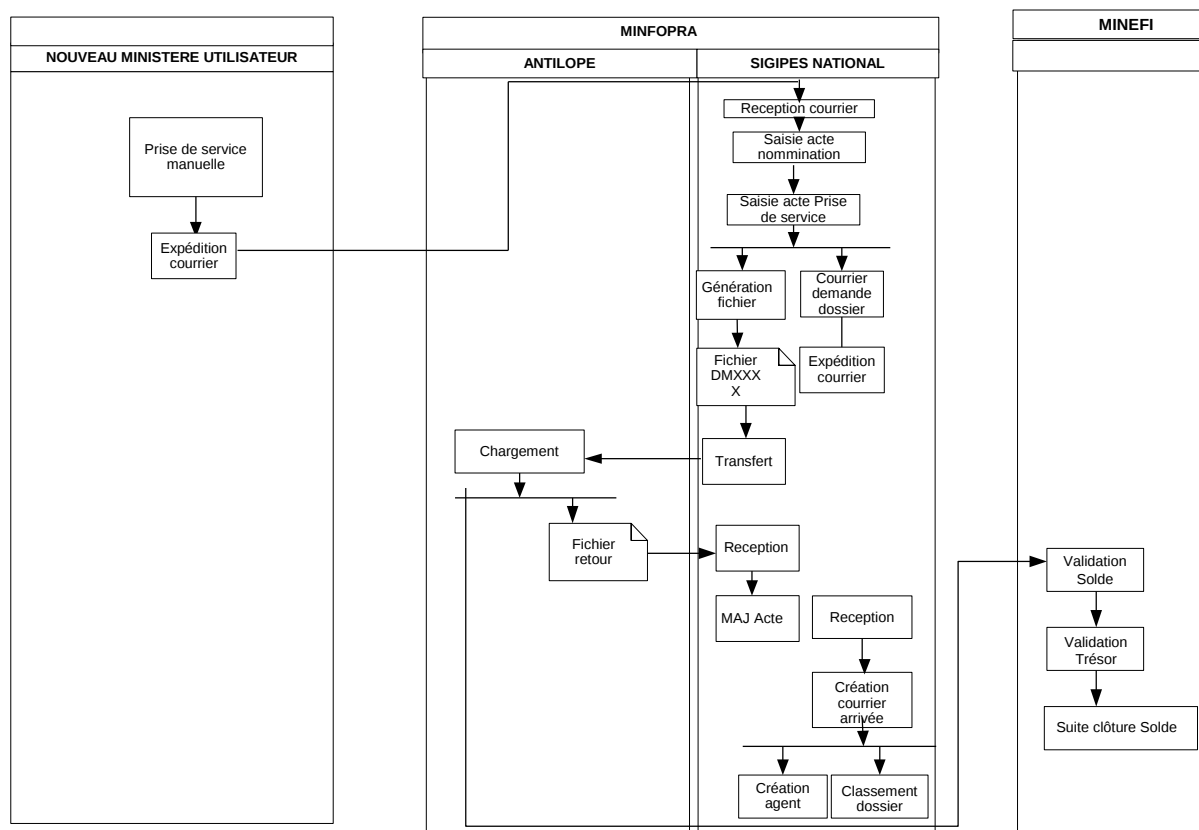
2.2.2 Ministère non déconcentré vers Ministère déconcentré

Le dossier physique et les données électroniques sont au MINFOPRA.

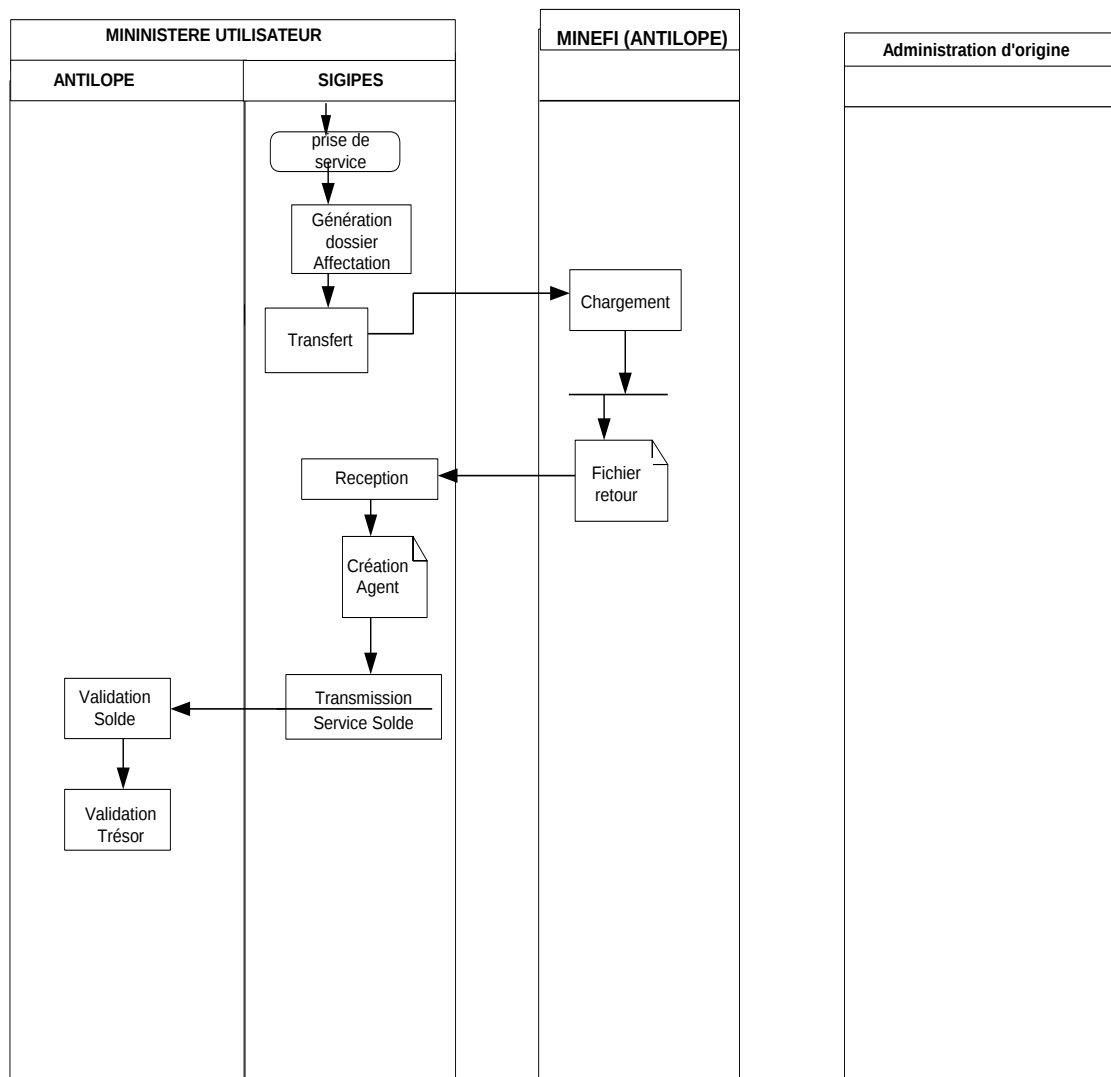


2.2.3 Ministère déconcentré vers Ministère non déconcentré

Le dossier physique et les données électroniques se trouvent dans l'ancien Site utilisateur. La carrière sera désormais gérée par le MINFOPRA.

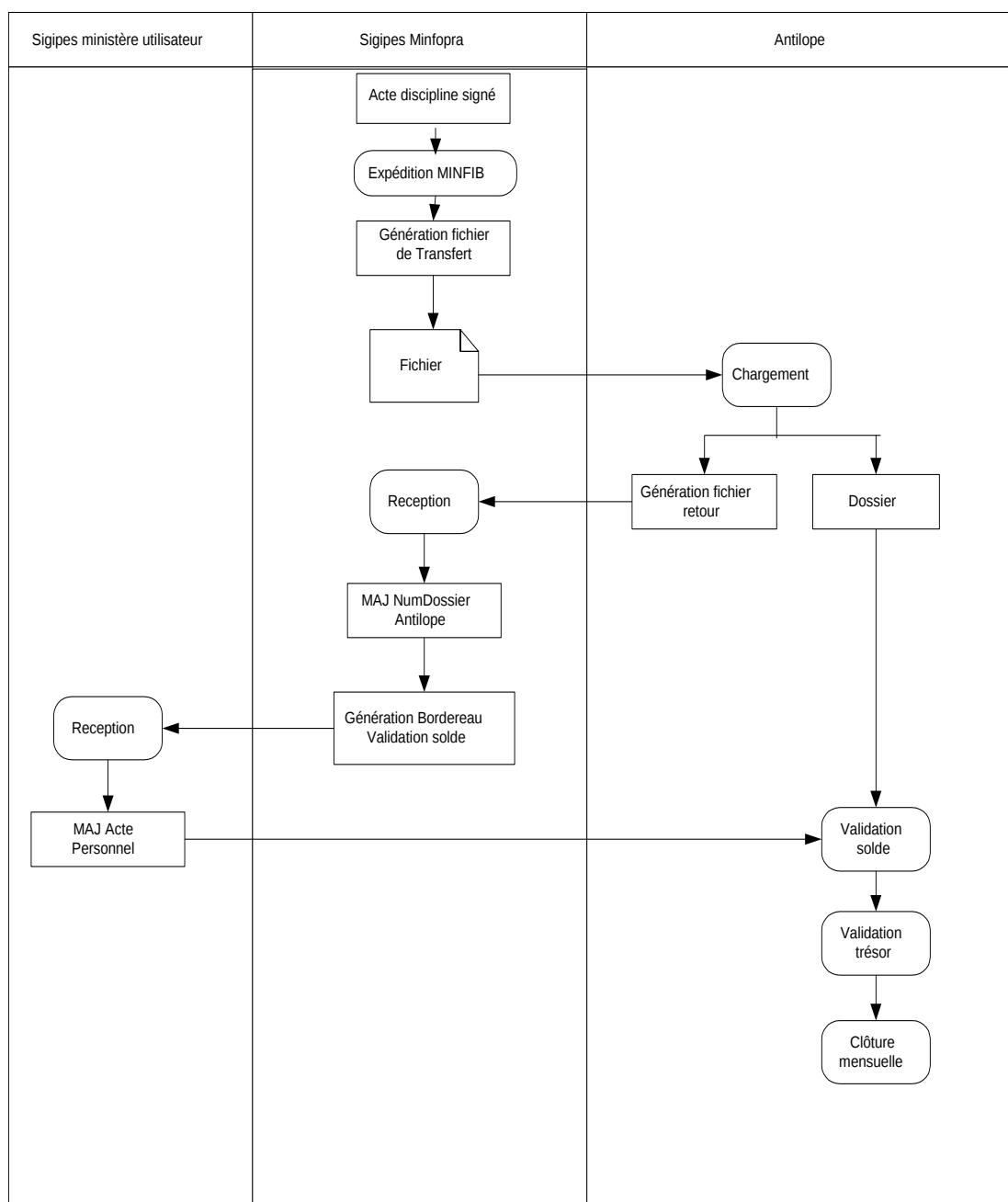


2.2.5 Agent non géré par le statut général de la fonction publique



2.3 GESTION DU CONTENTIEUX ET DE LA DISCIPLINE

Le diagramme de gestion du contentieux et de la discipline se décline comme ci-dessous. Les sites SIGIPES impliqués sont les sites utilisateurs et le site central du MINFOPRA.



Les actes de discipline de troisième et quatrième catégorie sont gérés exclusivement par le MINFOPRA. Le site utilisateur prend les mesures conservatoires et transmet le dossier disciplinaire de l'agent au site central. Le MINFOPRA prend un acte de traduction au conseil de discipline et gère les décisions du Conseil en prenant les actes appropriés. Ces

actes sont ensuite transmis au site utilisateur pour prise en charge financière et classement dans le dossier de l'agent concerné. Les informations échangées sont :

- le dossier disciplinaire ;
- l'acte de traduction au Conseil de Discipline ;
- les décisions du Conseil et les pièces jointes ;
- les actes d'application des décisions du Conseil.

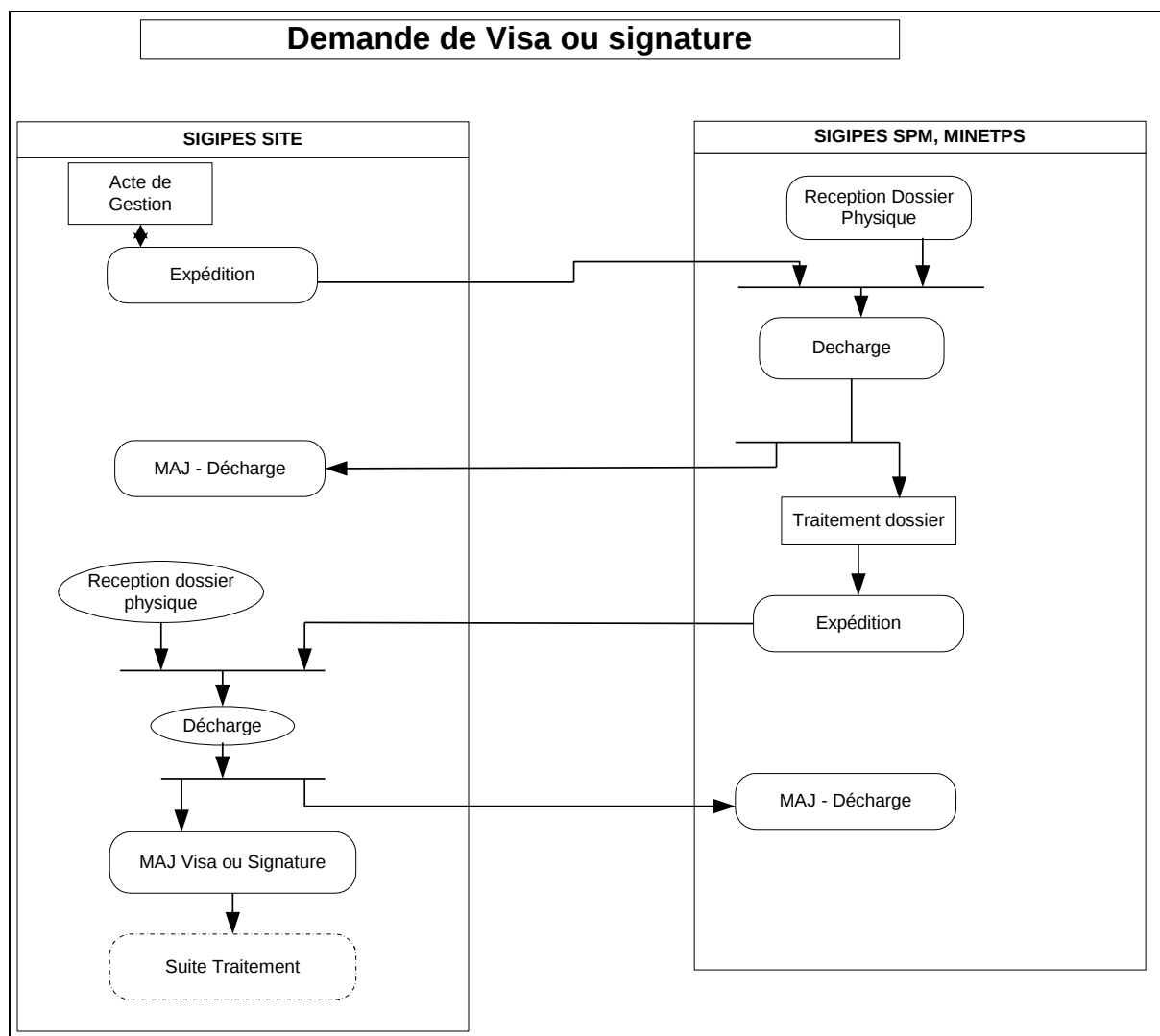
2.4 GESTION DES VISAS OU SIGNATURES

Les sites SIGIPES impliqués dans la gestion des visas ou des signatures sont :

- le site de gestion (site utilisateur ou site central) ;
- les sites interministériels.

Il s'agit d'apposer un visa ou une signature sur des actes administratifs. A cet effet, le site de gestion établit le projet d'acte et le transmet avec les pièces jointes au site interministériel concerné pour suite du traitement. A la fin du traitement, le site interministériel retourne le dossier traité au site de gestion. Les informations échangées sont :

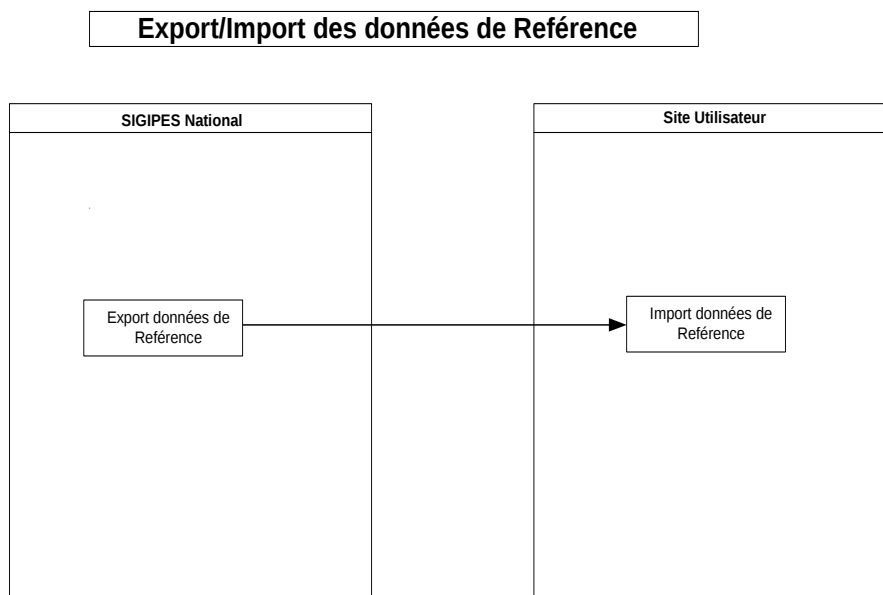
- le bordereau,
- l'acte et les pièces jointes.



2.5 GESTION DES DONNEES DE REFERENCE

Les sites SIGIPES impliqués dans la gestion des visas ou des signatures sont :

- le site utilisateur ;
- le site central.



Les données de référence sont créées sur le site central du MINFOPRA puis transférées vers les autres sites. Les informations échangées sont :

- les rangs ;
- les langues ;
- les congés autorisés ;
- les décrets ;
- les départements ministériels ;
- les organisations ;
- les religions ;
- les types de structures ;
- les unités administratives et les types d'unités administratives ;
- les localités et les types de localités ;
- les adresses et les types de rues ;
- les structures organiques ;
- les structures SIGIPES et les structures Antilope ;
- les éléments de carrière : Corps, Cadre, Grade, Catégorie, Classe, Grille indiciaire, etc.

2.6 GESTION DE LA CONSOLIDATION DES DONNEES

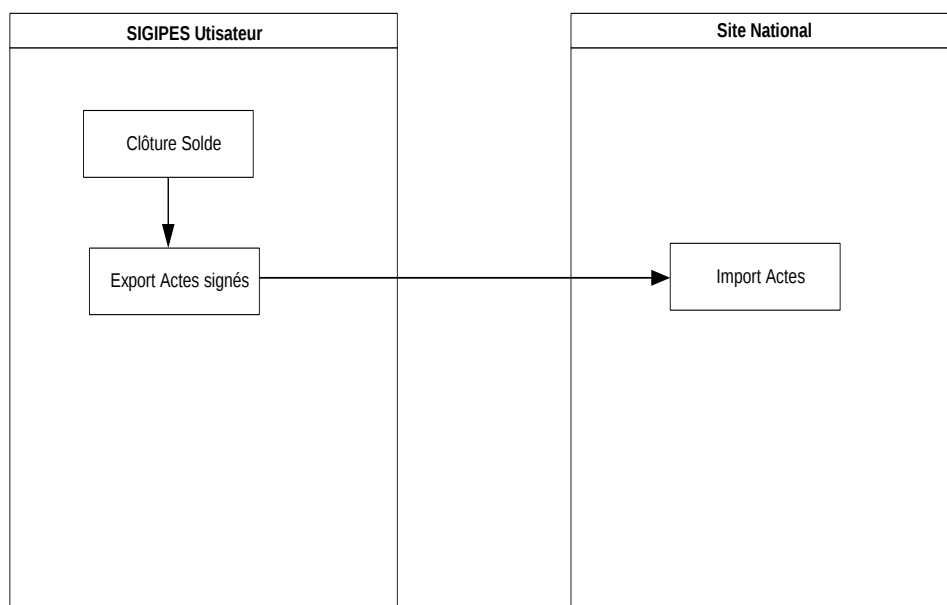
Les sites SIGIPES impliqués dans la gestion des visas ou des signatures sont :

- le site utilisateur ;

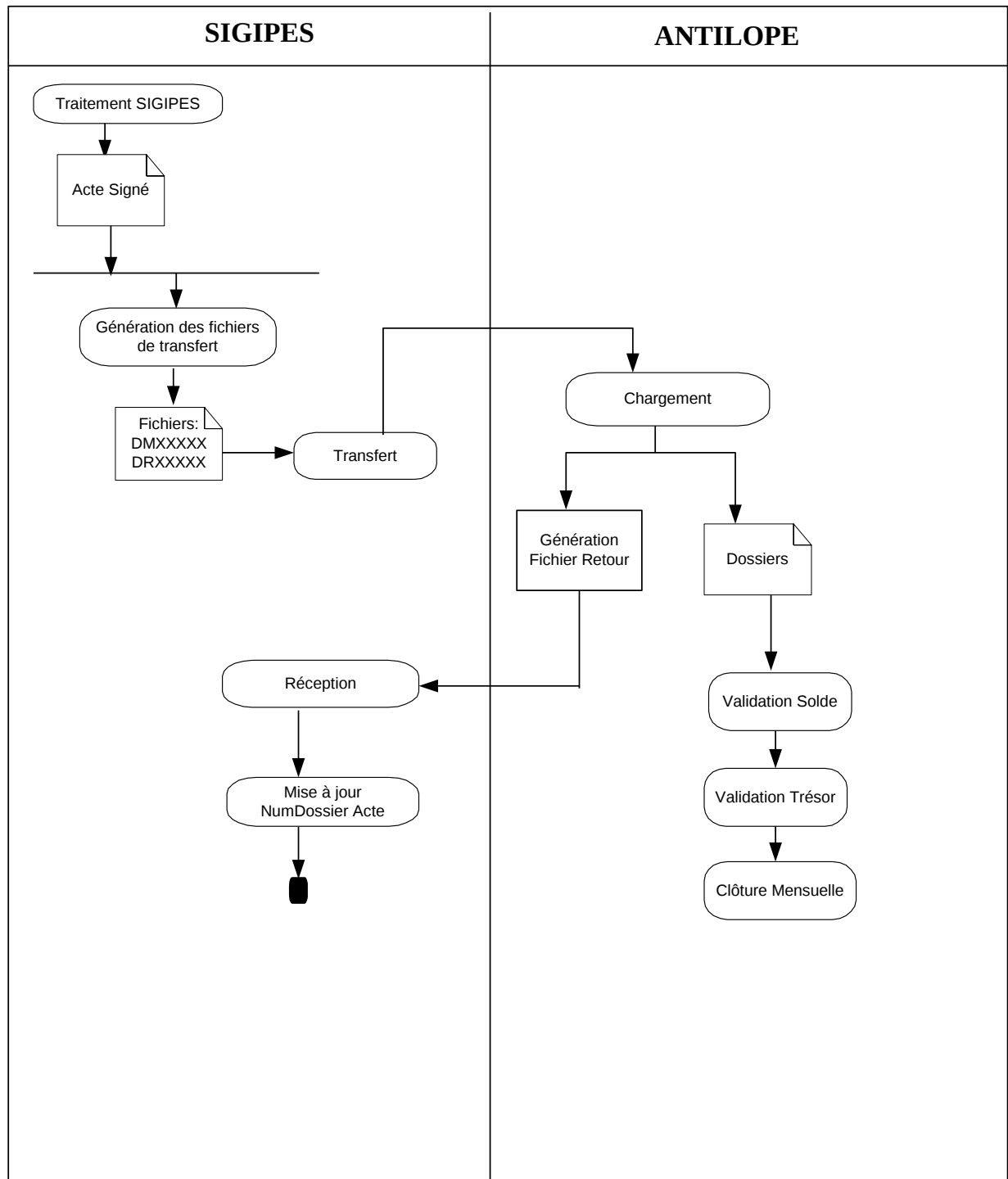
- le site central.

A la clôture de la solde, chaque site transfère les actes signés et validés à travers les services du Trésor. Ces actes sont consolidés dans la base du site central du MINFOPRA.

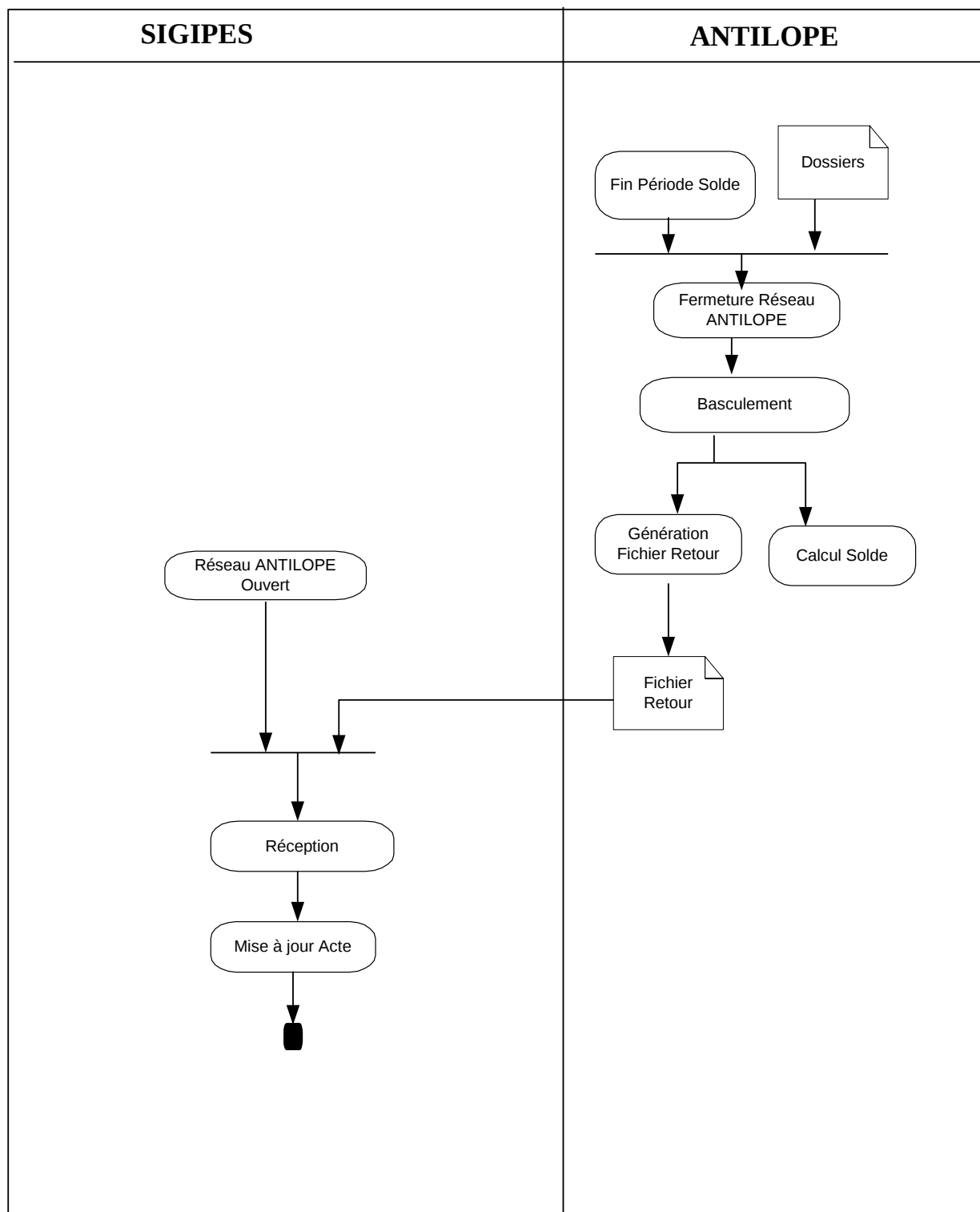
Export/Import des actes signés



2.7 GESTION D'UN ACTE FINANCIER



2.8 CLOTURE MENSUELLE DE LA SOLDE

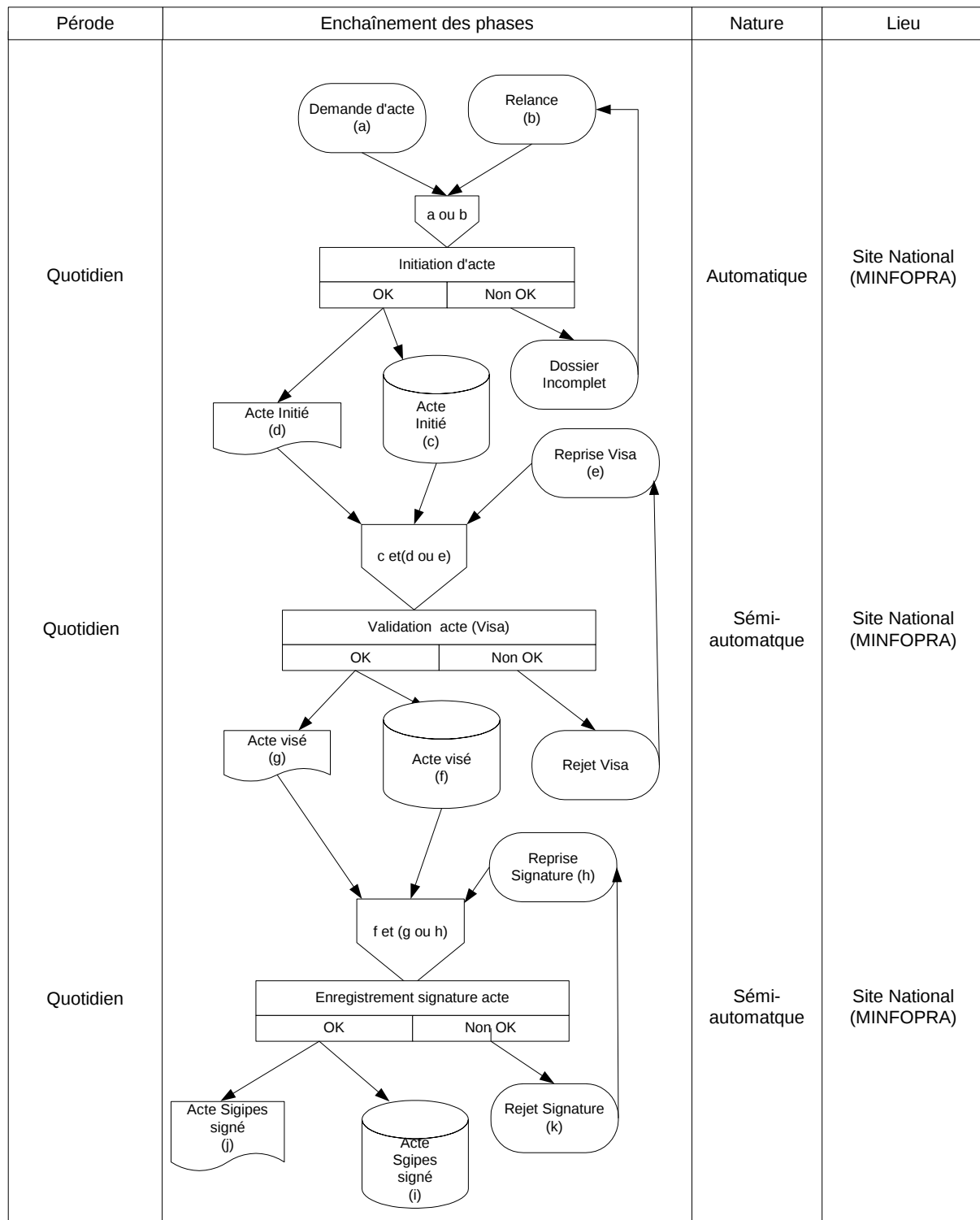


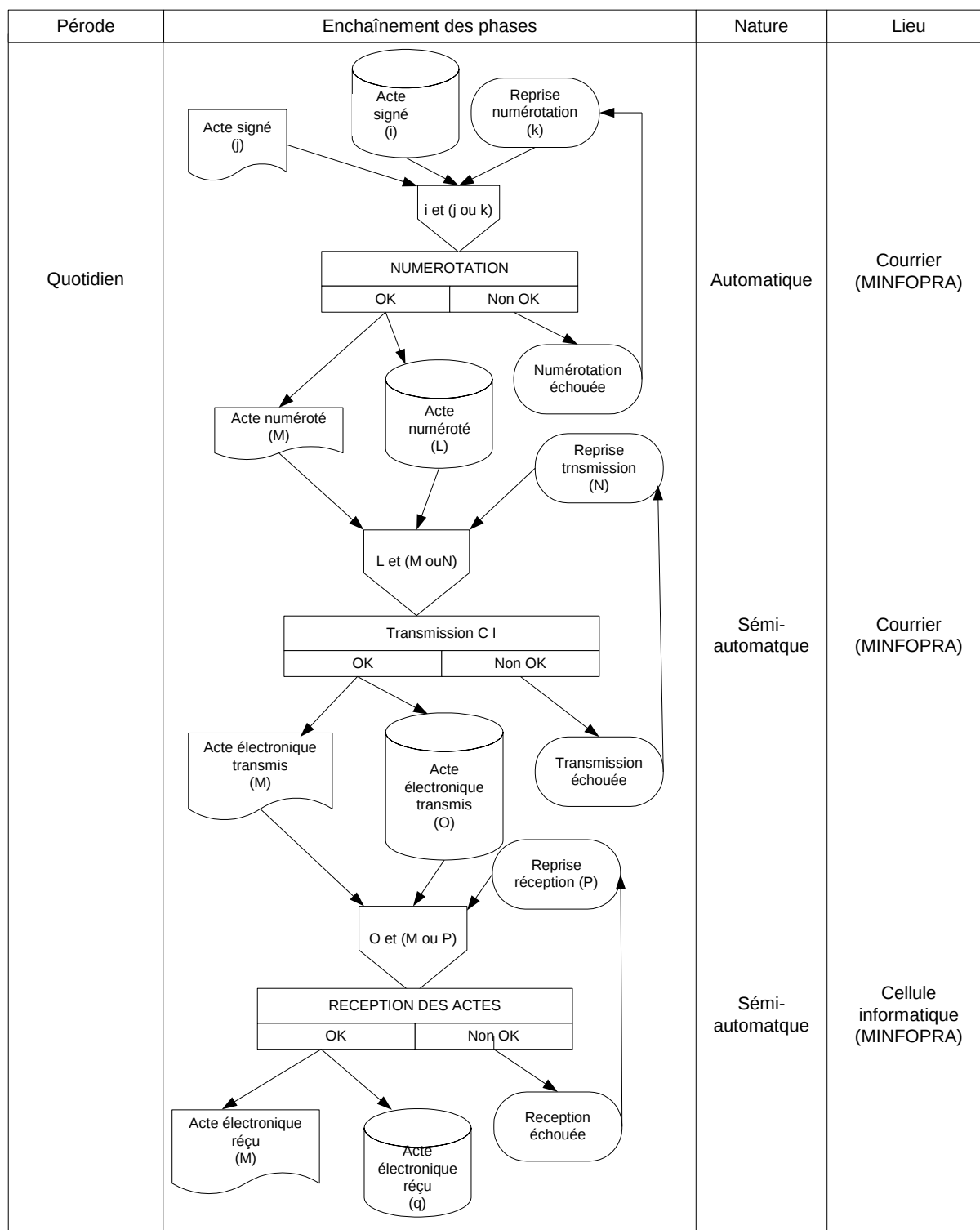
Afin de suivre l'évolution des dossiers du côté **ANTILOPE**, notamment la validation Solde et la validation Trésor, une table d'interface a été créée du côté SIGIPES. La mise à jour de cette dernière se fait à la réception du bordereau de chargement du fichier transféré (lors de la création du dossier **ANTILOPE**). Il a donc été implémenté du côté SIGIPES des procédures de mise à jour de ladite table ainsi que des procédures de renseignement associées. La structure de cette table est la suivante :

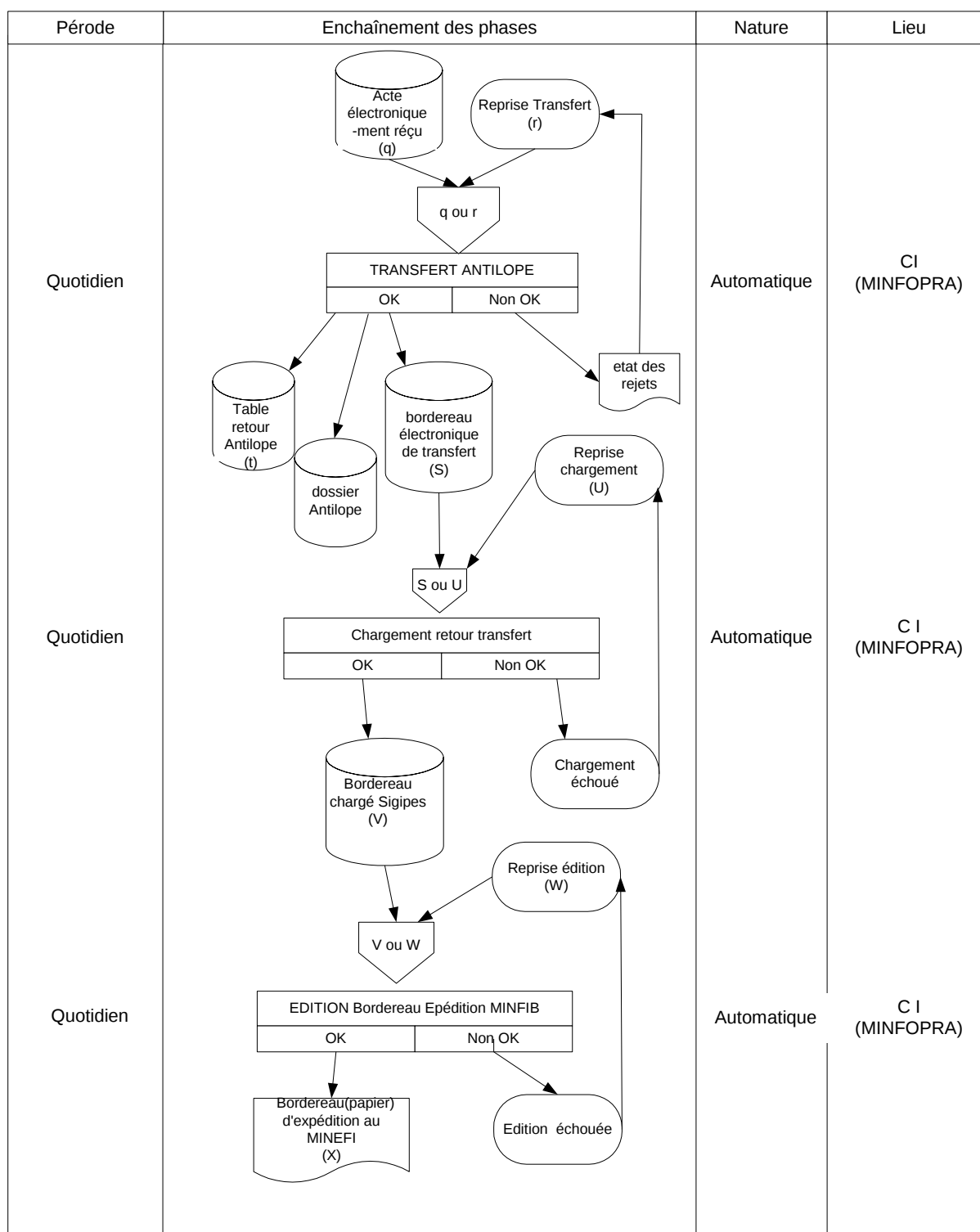
CHAMP	TYPE
IDDETAILACTE	NUMBER (10)
IDEMPLOYE	NUMBER (10)
NODOSSIER	CHAR (8)
DATECHARGEMENT	DATE
DATEPRISEENCOMPTE	DATE

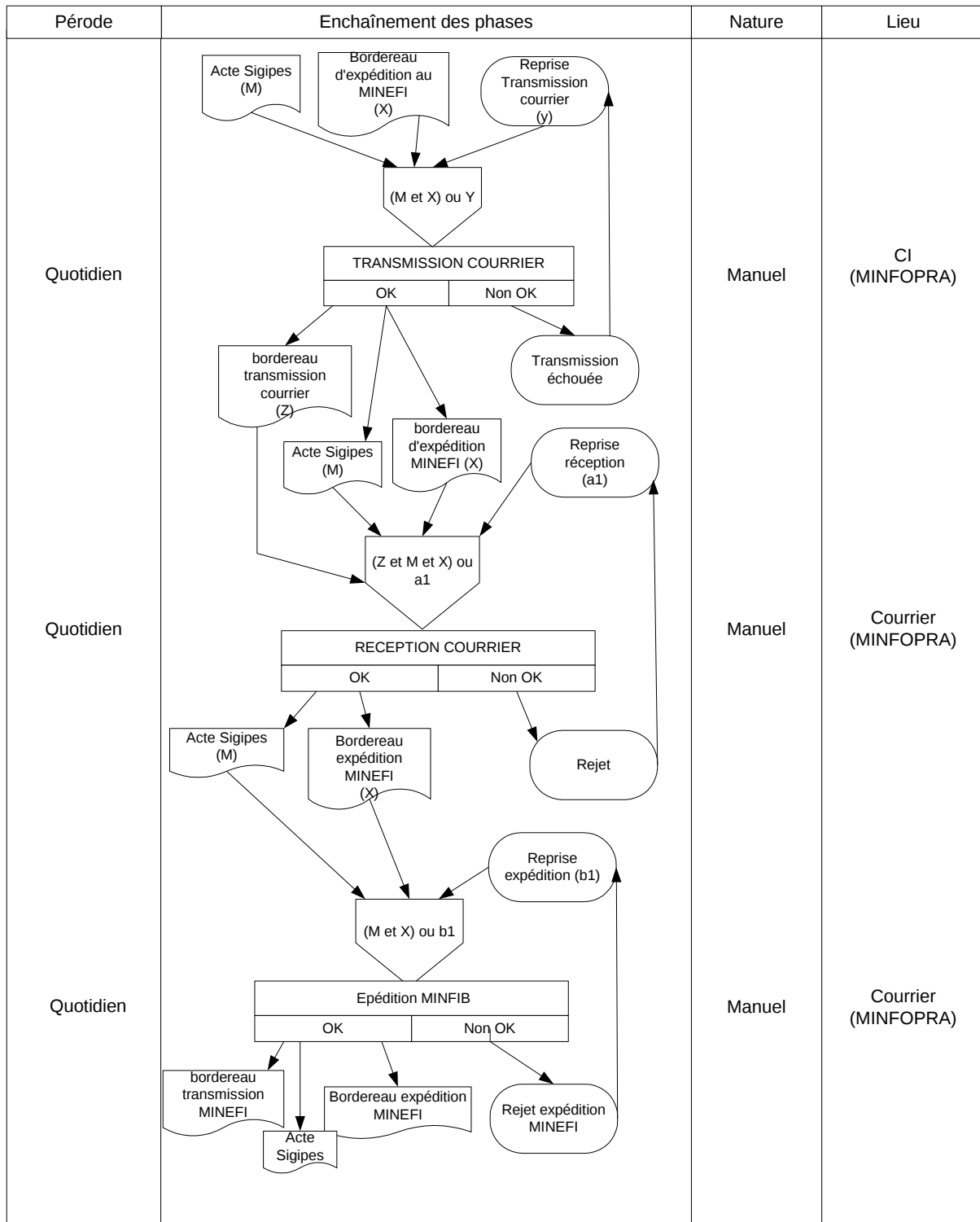
Une fois le fichier retour récupéré, un fichier journal est créé qui contient pour chaque enregistrement (matricule) le statut de l'opération et, en cas d'échec, le motif de l'échec.

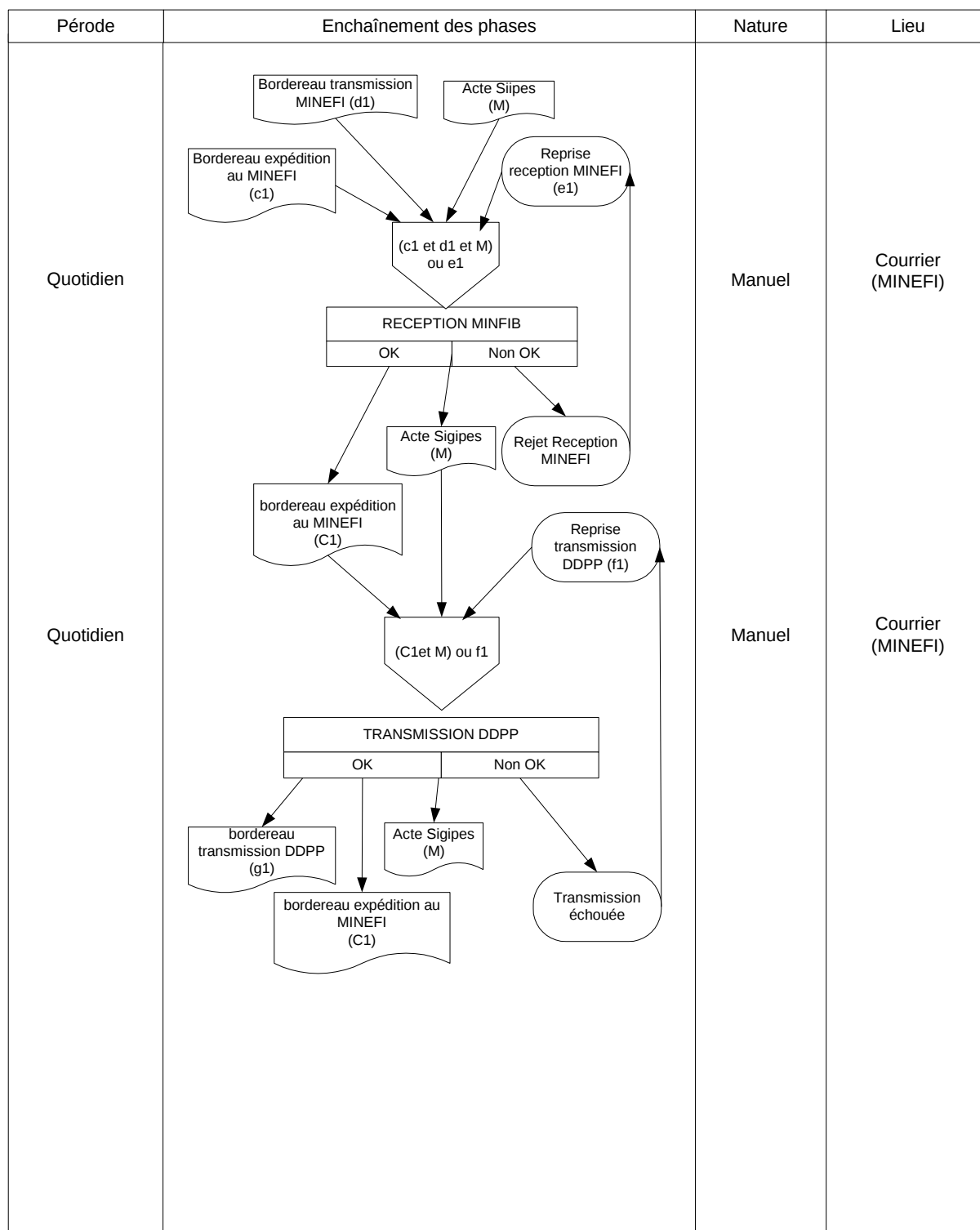
2.9 Modèle organisationnel de la procédure de traitement des dossiers des ministères non déconcentrés

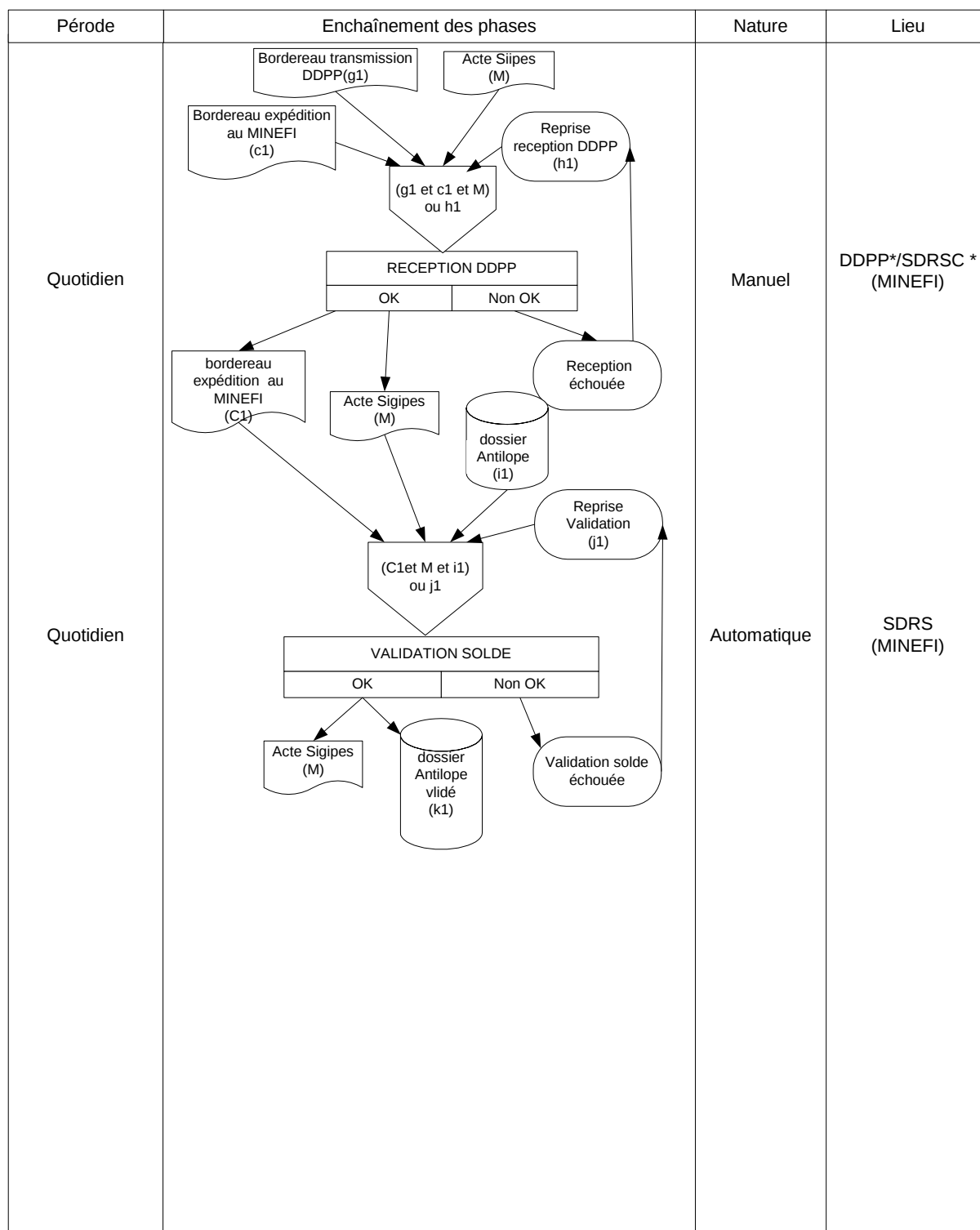


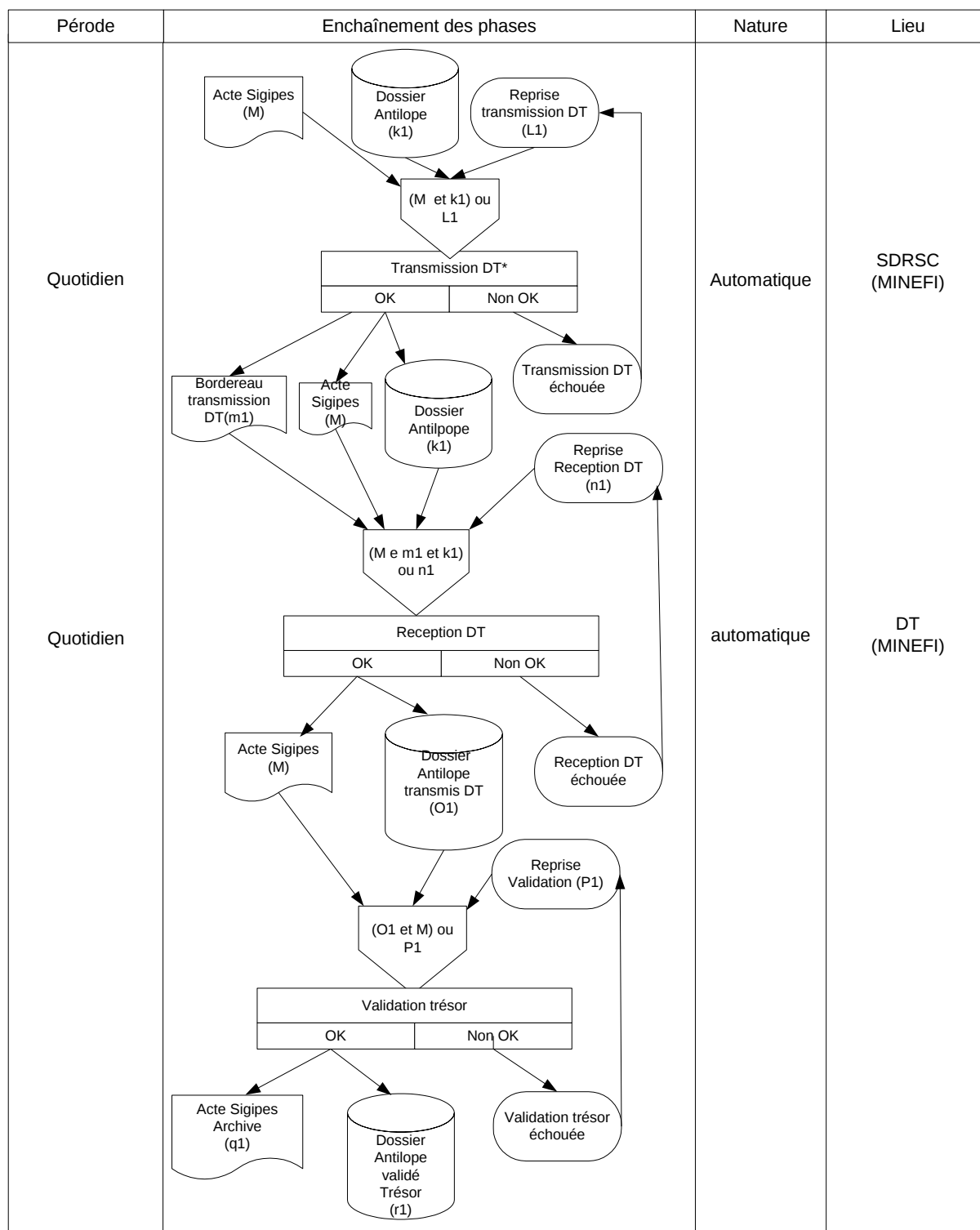


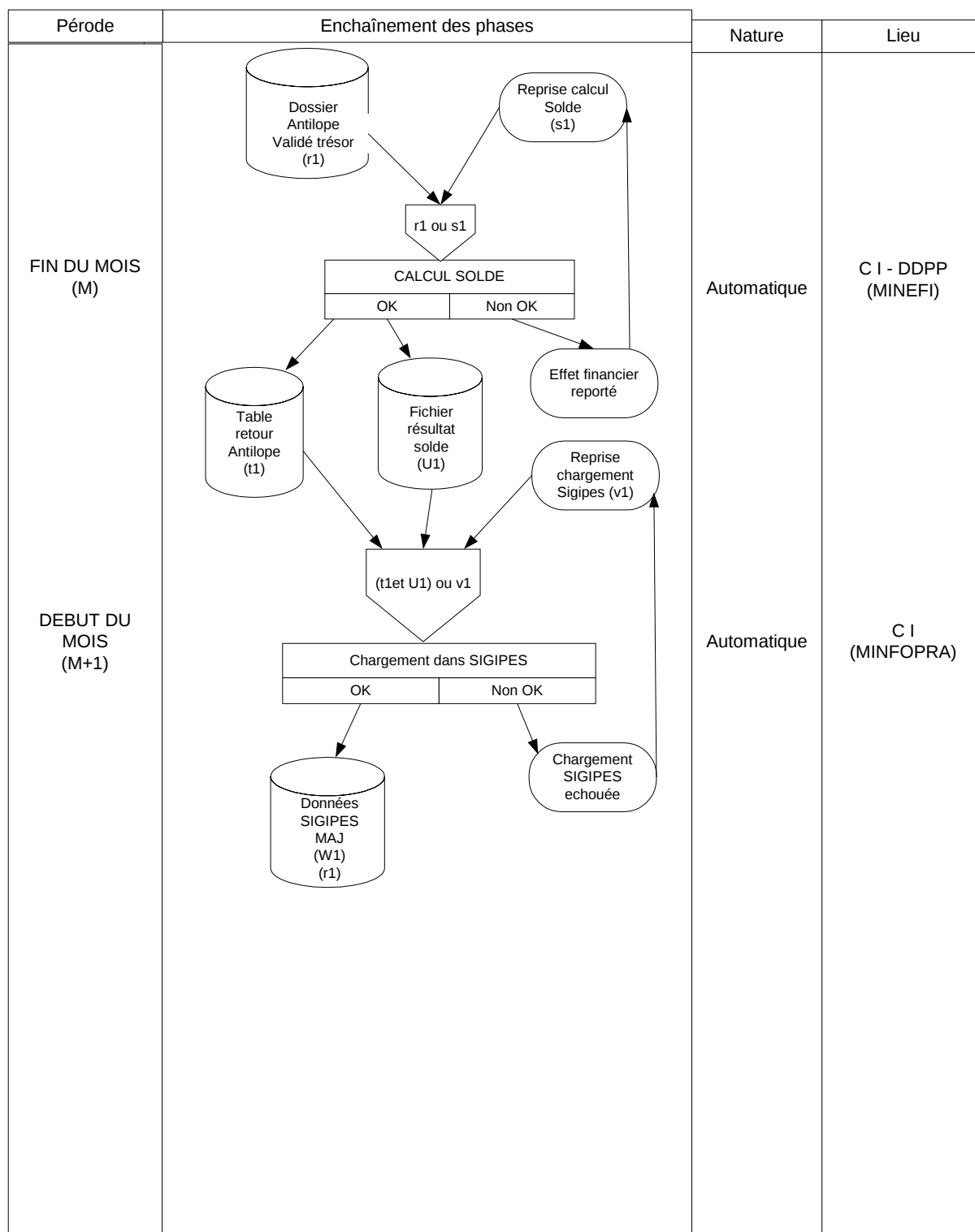












Cette procédure est cruciale dans la gestion complète des actes des personnels relevant des ministères non encore bénéficiaires du SIGIPES. Bien appliquée, elle permet de suivre de bout en bout, sans intervention de l'utilisateur, la gestion d'un acte de l'initiation de l'acte au site transitoire du MINFOPRA jusqu'à la prise en charge des effets financiers au MINEFI.

En effet, les dossiers physiques des actes signés au site transitoire du MINFOPRA, sont transmis au site transitoire du MINEFI (SDRSC) après transfert des données électroniques à travers l'interface.

Chapitre 3 :

HARMONISATION DES REFERENTIELS

3 HARMONISATION DES REFERENTIELS

Les tableaux ci-dessous montrent les modifications qu'il y a lieu d'opérer dans la structure des tables et des données de SIGIPES et/ou de ANTILOPE pour faciliter les échanges entre les deux applications.

MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES TABLES DU COTE SIGIPES	
AU LIEU DE	METTRE
Table : AGENT : champ : durée-essai longueur : 3 caractères no-compte longueur : 8 caractères D-POSITION : Champ : filler Longueur : 351 caract. DS-AGSIG : Champ : NO-SIGIPES longueur : 8 caract.	Table : AGENT: champ : durée-essai longueur : 2 caractères no-compte longueur : 12 caractères D-POSITION : Champ : filler Longueur : 350 caract. DS-AGSIG : Champ : NO-SIGIPES longueur : 10 caract.

MODIFICATION DES DONNEES					
ANTILOPE			SIGIPES		
CODE	CAT	LIBELLE	CODE	CAT	LIBELLE
54510	A2	Administrateur Général des Prisons	54510 au lieu de 54520	A2	Administrateur Général des Prisons
14410	D	Aide-Soignant	14410	D	Aide soignant
14710	C	Aide soignant (Nouveau statut)	14710	C	Aide-Soignant (nouveau statut) au lieu de Aide-Soignant
51530	A2	Commissaire de Police	51530	A2	Commissaire de Police
51510	A2	Commissaire de Police Divisionnaire	51510 au lieu de 03110	A2	Commissaire de Police Divisionnaire
51520	A2	Commissaire de Police Principale	51520	A2	Commissaire de Police Principale
51505	A2	Contrôleur Général de Police		A2Au lieu de A1	Contrôleur Général de Police
51430	D	Elève Gardien de la Paix	51430	D	Elève Gardien de la Paix
51330	C	Elève Inspecteur de Police	51330	C	Elève Inspecteur de Police
51240	B1	Elève Officier de Police	51240	B1	Elève Officier de Police
51830	D	Gardien de la Paix 1 ^{er} grade	51830	D au lieu de A1	Gardien de la Paix 1 ^{er} grade
51820	D	Gardien de la Paix 2 ^{ème} grade	51820	D au lieu de A2	Gardien de la Paix 2 ^{ème} grade
26110	A2	Ingénieur des Eaux et Forêts et du Génie Rural	26110	A2	Ingénieur des Eaux et Forêts et du Génie Rural au lieu de Ingénieur d'Agriculture:
51710	C	Inspecteur de Police Principal	51710	C au lieu de D	Inspecteur de Police Principal
51730	C	Inspecteurs de Police 1 ^{er} grade	51730	C au lieu de B1	Inspecteurs de Police 1 ^{er} grade
51500	A2	Inspecteur Général de Police		A2 au lieu de B1	Inspecteur Général de Police
07130	A2	Traducteur-Interprète Principal	07130	A2	Traducteur-Interprète Principal au lieu de Traducteur Principale

MODIFICATION DE LA TABLE DES CODES DES CADRES DANS SIGIPES		
AU LIEU DE	METTRE	CADRE
330	0700	Agents de Maîtrise des Travaux Publics
AO	0710	Agricultural Officer
571	0720	Ambassadeur Extraordinaire
AI	0730	Assistants de l'Information
000	0740	Capitaine des Douanes
000	0745	Commandant des Douanes
000	0750	Elève Commissaire de Police
000	0760	Elève Gardien de la Paix
000	0770	Elève Inspecteur de Police
000	0780	Elève Officier de Police
690	0790	Elève Officier EMIA
FOF	0800	Field Overseer Grade II
IMP	0810	Imprimeur
145	0820	Infirmier Supérieur
161	0830	Ingénieur Médico-Sanitaire
184	0840	Instituteur Adjoint de l'Enseignement Primaire et Maternel
183	0850	Instituteur de l'Enseignement Primaire et Maternel
LD	0860	Lieutenant des Douanes

MODIFICATION DU CODE CADRE DANS ANTILOPE		
AU LIEU DE	METTRE	CADRE
	0035	Administration

MODIFICATION DES LIBELLES DE GRADES DANS ANTILOPE			
CODE	CAT	AU LIEU DE (CODIFICATION ANTILOPE)	METTRE (CODIFICATION SIGIPES)
33610	C	Agent Technique des Travaux Publics	Agent Technique du Génie Civil
33710	D	Agent Technique Adjoint des Travaux Publics	Agent Technique Adjoint du Génie Civil
33320	A1	Ingénieur des Travaux Publics	Ingénieur des Travaux du Génie Civil
33210	A2	Ingénieur des Travaux Publics	Ingénieur du Génie Civil
33310	A2	Ingénieur Principal des Travaux Publics	Ingénieur Principal des Travaux du Génie Civil
33510	B2	Technicien Principal des Travaux Publics	Technicien Principal du Génie Civil
33520	B2	Technicien des Travaux Publics	Technicien du Génie Civil
66815		Caporal PDL Marine Nationale	Caporal Chef Marine Nationale
51110	A2	Commissaire Divisionnaire	
51120	A2	Commissaire Principal	
51130	A2	Elève Commissaire de Police Principal	
41210	B2	Technical Officer of Press	Prote Principal
51160	A1	Elève Commissaire de Police	Elève Commissaire
18410	C	Instituteur Adjoint Ens. Général	-Instituteur Adjoint de l'Enseignement Primaire et Maternel - Instituteur Adjoint de l'Enseignement Général
18220	A1	Prof ENIA Ecoles Normales	-Professeur Adjoint des Ecoles Normales d'Instituteurs - Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs Adjoints

MODIFICATION DES CORPS DANS ANTILOPE		
CORPS	AU LIEU DE (CODIFICATION ANTILOPE)	METTRE (CODIFICATION SIGIPES)
51	SESI Secrétariat d'Etat à la Sécurité Intérieure	Corps de la Police
01	Administration	Administration Générale
06	Greffes	Administration de Greffe
44	Impôts Régies financières	Régies financières (Impôts)
43	Trésor Régies financières	Régies financières (Trésor)
45	Enregistrement Timbre et Curatelle Régies financières	Régies financières (Enregistrement)
47	Douanes Sédentaire Régies financières	Régies financières (Douanes)
60	Décisionnaires (Code du travail)	Corps des Décisionnaires
61	Contractuels (Code du travail)	Corps des Contractuels
81	Elèves	Corps des Elèves Fonctionnaires
69	Elèves Officiers EMIA	Corps des Elèves Officiers EMIA
68	Gendarmes	Corps des Gendarmes
66	Hommes de troupe	Corps des Hommes de troupe
63	Officiers	Corps des Officiers
64	Officiers de Gendarmerie	Corps des Officiers de Gendarmerie
65	Sous-Officiers	Corps des Sous-Officiers
67	Sous-Officiers de Gendarmerie	Corps des Sous-Officiers de Gendarmerie

MODIFICATION DES LIBELLES DES GRADES DANS ANTILOPE		
CODE	AU LIEU DE (CODIFICATION ANTILOPE)	METTRE (CODIFICATION SIGIPES ACTUEL)
0031	Administrateur	Administrateur du Travail et de la Prévoyance Social
0032	Contrôleur	Contrôleur du Travail et de la Prévoyance Sociale
0033	Contrôleur Adjoint	Contrôleur Adjoint du Travail et de la Prévoyance Sociale
0182	Professeur des Ecoles Normales	Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs
0330	Génie Civil	Génie Civil (code=0320)
0431	Inspecteurs de Trésor	Inspecteur des Régies Financières (Trésor)
0432	Contrôleurs de Trésor	Contrôleur des Régies Financières (Trésor)
0433	Contrôleurs Adjoint de Trésor	Contrôleur Adjoint des Régies Financières (Trésor)
0441	Inspecteurs de Impôts	Inspecteur des Régies Financières (Impôts)
0442	Contrôleurs de Impôts	Contrôleur des Régies Financières (Impôts)
0443	Contrôleurs Adjoint de Impôts	Contrôleur Adjoint des Régies Financières (Impôts)
0451	Inspecteur d'Enregistrement Timbre et Curatelle	Inspecteur des Régies Financières (Enregistrement)
452	Contrôleur d'Enregistrement Timbre et Curatelle	Contrôleur des Régies Financières (Enregistrement)
453	Contrôleur Adjoint d'Enregistrement Timbre et Curatelle	Contrôleur Adjoint des Régies Financières (Enregistrement)
454	Commis d'Enregistrement Timbre et Curatelle	Commis Adjoint des Régies Financières (Enregistrement)
471	Inspecteur des Douanes	Inspecteur des Régies Financières (Douanes)
572	Contrôleurs des Douanes	Contrôleur des Régies Financières (Douanes)
473	Contrôleurs Adjoint des Douanes	Contrôleur Adjoint des Régies Financières (Douanes)

GRADES AYANT DEUX CODES DIFFERENTS DANS SIGIPES ET ANTILOPE		
GRADE	ANTILOPE	SIGIPES
Administrateur Principal des Prisons	54120	54520

Auxiliaires à échelons	58500	58400
Médecin	11120	11110

GRADES APPARAISSANT DEUX FOIS DANS ANTILOPE AVEC DEUX CODES DIFFERENTS			
GRADE	CATEGORIE	ANTILOPE	SIGIPES
Gardien de la Paix Principal	D	51810	51410
Officier de Police Principal	B2	51210	51610
Officier de Police 1 ^{er} grade	B1	51230	51630
Officier de Police 2 ^{ème} grade	B1	51220	51620

GRADES A CREER DANS SIGIPES							
N°	GRADE	LIBELLE	CORPS	CD	CAT	ST	GRI
01	33610	AGENT TECHNIQUE DES TRAVAUX PUBLICS	33	6	C	1	010
02	33710	AGENT TECHNIQUE ADJOINT DES T. P.	33	7	D	1	012
03	33310	INGENIEUR PPAL DES TRAVAUX PUBLICS	33	3	A2	1	002
04	33320	INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS	33	1	A1	1	004
05	33510	TECHNICIEN PPAL DES TRAVAUX PUBLICS	33	5	B2	1	006
06	33520	TECHNICIEN DES TRAVAUX PUBLICS	33	5	B1	1	008
07	34210	TECHNICIEN PPAL DES TECH. INDUSTRIELLES	34	3	B2	1	006
08	51110	COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	51	1	A2	2	400
09	51120	COMMISSAIRE PRINCIPAL	51	1	A2	2	410
10	51130	ELEVE COMMISSAIRE DE POLICE PPAL	51	1	A2	2	411
11	66815	CAPORAL PDL MARINE NATIONALE	66	0		3	000

CADRES A CREER DANS SIGIPES	
CODE	CADRE
0001	Activité
0010	Administration Générale
0020	Diplomatie
0030	Travail et Prévoyance sociale
0035	Administration
0040	Administration scolaire et universitaire
0046	Détachement membre du gouvernement
0050	Administration de la santé publique
0070	Service de traduction et d'interprétation
0080	Documentation
0090	Comptable matières
0102	Ingénieur des travaux biomédicaux
0103	Technicien principal biomédicale
0150	Génie sanitaire
0160	Technicien médicaux sanitaire
0170	Affaires sociales
0180	Enseignement général
0190	Enseignement technique
0210	Jeunesse et sport
0220	Jeunesse et animation
0230	Education physique
0240	Postes et Télécommunications

CADRES A CREER DANS SIGIPES	
CODE	CADRE
0250	Techniques de télécommunication
0290	Statisticiens
0300	Démographie
0310	Mine et géologie
0320	Cadastré
0340	Technique industriel
0350	Elevage et pêche maritime
0360	Industrie Animale
0370	Service géographique
0380	Information
0390	Aéronautique civil
0400	Météorologie
0420	Informatique et téléinformatique
0430	Trésor
0440	Impôt
0450	Enregistrement timbre et curatelle
0460	Douane active
0480	Prix, poids et mesure
0510	DGSN –SESI
0570	Personnel d'ambassade
0571	Personnel d'ambassade

CADRES A CREER DANS ANTILOPE	
CODE	CADRE
0700	Agents de Maîtrise des Travaux Publics
0710	Agricultural Officer
0720	Ambassadeur Extraordinaire
0730	Assistants de l'Information
0740	Capitaine des Douanes (à examiner)
0745	Commandant des Douanes (à examiner)
0750	Elève Commissaire de Police
0760	Elève Gardien de la Paix
0770	Elève inspecteur de Police
0780	Elève Officier de Police
0790	Elève Officier EMIA
0800	Field Overseer Grade II
0810	Imprimeur
0820	Infirmier Supérieur
0830	Ingénieur Médico-Sanitaires
0840	Instituteur Adjoint de l'Enseignement Primaire et Maternel
0850	Instituteur de l'Enseignement Primaire et Maternel
0860	Lieutenant des Douanes

GRADES A CREER DANS ANTILOPE			
N°	GRADE	CAT	LIBELLES
1		B2	Agent Technique Principale du Génie Rural
2	33710	B2	Agent Technique du Génie Civil
3	66815		Caporal Chef Marine Nationale
4		A1	Elève Commissaire de Police
5		A1	Elève Commissaire de Police 1 ^{er} Grade.
6		A1	Elève Commissaire de Police 2 ^{ème} grade.
7		A1	Elève Commissaire de Police 3 ^{ème} grade
8			Elève Gardien de la Paix
9		D	Elève Gardien de la Paix 1 ^{er} grade.
10		B1	Elève Infirmier Vétérinaire.
11		D	Elève Infirmier
12		B1	Elèves Officier de Police 2 ^{ème} grade
13		D	Field Overseer Grade II
14		C	Field Overseer Grade II
15	33320	A1	Ingénieur des Travaux de Génie Civil
16	33210	A2	Ingénieur du Génie Civil
17	33310	A2	Ingénieur Principal des Travaux du Génie Civil
18	15210	A1	Ingénieur des Travaux du Génie Sanitaire
19	18320	B1	Instituteur de l'Enseignement Primaire et Maternel
20	18410	C	Instituteur Adjoint de l'Enseignement Primaire et Maternel
21	18220	A1	Professeur Adjoint d'Ecole Normale d'Instituteur
22	41210	B2	Protes Principal
23		A1	Lieutenant des Douanes
24	41415	C	Technical Assistant Printer
25		C	Vérificateur des Postes et Télécommunications
26	33520	B1	Technicien du Génie Civil
27	33510	B2	Technicien Principal du Génie Civil
28			Capitaine des Douanes
29			Commandant des Douanes

TABLE DES POSITIONS SOLDE	
CODE	LIBELLE
0000	AVANCE DE SOLDE
0001	ACTIVITE
0002	1/2 SOLDE + LES PRESTATIONS FAMILIALES
0003	2/5 DE SOLDE + LES PRESTATIONS FAMILIALES
0004	1/4 DE SOLDE + PRESTATIONS FAMILIALES
0005	SANCTION DISCIPLINAIRE + PRESTATIONS FAMILIALES
0006	CONGE POUR LES FONCTIONNAIRES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
0007	PRESTATIONS FAMILIALES
0008	SUSPENSION
0009	SUSPENSION PTT
0013	FAUX ACTES AVANCEMENT/RECLASSEMENT FAUX ACTES AVANCEMENT/RECLASSEMENT
0020	TRAITEMENT GID (IGNORE SOLDE)

TABLE DES POSITIONS DE GESTION			
LIBELLE	CODE ANTILOPE	CODE SIGIPES	OBSERVATIONS SIGIPES
ABSENCE IRRÉGULIÈRE	51	23	A modifier
ABSENT			A créer
ACTIVITE NORMALE	00	44	A modifier
AFFECTATION PTT	16	44	A modifier
AGENT FICTIF	94		A créer
ANTILOPE: GESTION DU 356 :25/2/88	08	44	A modifier
ASSAINISSEMENT	84	142	A modifier
BON DE CAISSE > 100001	97	44	A modifier
CLIENT CF	93	44	A modifier
CONGE ADMINISTRATIF	15	4	A modifier
CONGE ADMINISTRATIF ANNUEL	11	4	A modifier
CONGE CAUSE INCONNUE OU AUTRE CAUSE	10	4	A modifier
CONGE DE LONGUE DUREE	13	4	A modifier
CONGE DE MALADIE	12	17	A modifier
CONGE DE MALADIE COURTE DUREE			A créer
CONGE DE MALADIE LONGUE DUREE			A créer
CONGE DE MATERNITE	14		A créer
CONTRAT RESILIE			A créer
DECEDE			A créer
DECES	95	95	
DEFLATE-REPRIS	25	44	A modifier
DEMISSION	87	8	A modifier
DEMISSIONNE			A créer
DERNIERE SOLDE (RETRAITE)	77	44	A modifier
DERNIERE SOLDE 30 ANS	7J		A créer
DESERTION	53	82	A modifier
DETACHEMENT	40	13	A modifier
DETACHEMENT MANDAT SYNDICAL	45	13	A modifier
DETACHEMENT MEMBRE GOUVERNEMENT	46	13	A modifier
DETACHEMENT MEMBRE PARLEMENT	47	13	A modifier
DETACHEMENT ORGANISME INTERNATIONAL	44	13	A modifier
DETACHEMENT ORGANISME PARA-PUBLIC	42	13	A modifier
DETACHEMENT ORGANISME PRIVE	43	13	A modifier

TABLE DES POSITIONS DE GESTION			
LIBELLE	CODE ANTILOPE	CODE SIGIPES	OBSERVATIONS SIGIPES
DETACHEMENT ORGANISME PUBLIC	41	13	A modifier
DETENTION CONDAMNATION	56	141	A modifier
DETENTION PREVENTIVE	54	141	A modifier
DISPONIBILITE	30		A créer
DISPONIBILITE AVEC SOLDE			A créer
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	31	6	A modifier
DISPONIBILITE POUR CREER/DIRIGER UNE ENTREPRISE	35	6	A modifier
DISPONIBILITE POUR ETUDIER	32	6	A modifier
DISPONIBILITE POUR RECHERCHE	33	6	A modifier
DISPONIBILITE POUR SOINS ENFANT	36	6	A modifier
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON MARI	37	6	A modifier
DISPONIBILITE POUR TRAVAUX INTERET PUBLIC	34	6	A modifier
DIVORCE			A créer
EN ARRET DE TRAVAIL			A créer
EN ATTENTE DE POSTE BUDGETISE			A créer
EN CESSATION D'ACTIVITE			A créer
EN CESSATION TEMPORAIRE DE SERVICE			A créer
EN CONGE			A créer
EN CONGE DE MATERNITE	14	18	A modifier
EN COURS D'INTEGRATION			A créer
EN COURS DE NOMINATION			A créer
EN COURS DE RECENSEMENT			A créer
EN COURS DE RECRUTEMENT			A créer
EN DETENTION			A créer
EN FORMATION	20	15	A modifier
EN MISE À PIED			A créer
EN MISSION			A créer
EN PERIODE D'ESSAI			A créer
EN PERMISSION			A créer
EN POSITION D'ABS. IRREG. DE SERVICE			A créer
EN STAGE		14	A créer
EN SUSPENSION DE CONTRAT			A créer
EXCLUSION TEMPORAIRE OU MISE A PIED	52	22	A modifier
FAUX (FAUSSE) PENSIONNE(E)	89		A créer
HOSPITALISE	55	44	A modifier
INCONNU			A créer
INTEGRE STAGIAIRE			A créer
LETTRE CLE FAUSSE	23	142	A modifier
LICENCIE			A créer
LICENCIE (DEFLATE)	57	7	A modifier
LICENCIEMENT	85	7	A modifier
MATRICULE EN DOUBLE	91	142	A modifier
MATRICULE EN DOUBLE	99	142	A modifier
MATRICULE ERRONE	98	142	A modifier
MIS EN DISPONIBILITE			A créer
MIS SOUS MANDAT D'ARRET			A créer
MIS SOUS MANDAT DE DEPOT			A créer
NE EN 1900	7Z	11	A modifier
NON ACTIVITE : BLESSURE DE GUERRE	62	30	A modifier
NON ACTIVITE : INFIRMITÉ TEMPORAIRE	61	27	A modifier
NON ACTIVITE : MESURE DISCIPLINAIRE	63	26	A modifier
NON ACTIVITE : RETRAIT D'EMPLOI	60	5	A modifier
NON RECENSE	78	142	A modifier

TABLE DES POSITIONS DE GESTION			
LIBELLE	CODE ANTILOPE	CODE SIGIPES	OBSERVATIONS SIGIPES
NON RECENSE (REGAINS)	18		A créer
NON RECENSE MINDEF	79	142	A modifier
PAS DE RETRAITE CNPS	96	142	A modifier
PENSION LIQUIDEE	86	142	A modifier
PENSIONNE	05	55	A modifier
PROLONG. ACTIV. LIMITE D AGE	09	44	A modifier
PROLONGATION 30 ANS	17	44	A modifier
RADIATION	65	92	A modifier
RADIATION : DEGRADE	66	92	A modifier
RADIATION : D'OFFICE	68	92	A modifier
RADIATION : RESILIATION DU CONTRAT	69	92	A modifier
RADIATION : SUR DEMANDE	67	92	A modifier
RAPPELE DE L'ETRANGER	92	44	A modifier
REFORME	80	24	A modifier
REFORME : INCAPACITE PROFESSIONNELLE	81	24	A modifier
REFORME : INFIRMITE	82	24	A modifier
REFORME : MESURE DISCIPLINAIRE	83	24	A modifier
REINTEGRATION PROVISoire	88	120	A modifier
RELEVE DE SES FONCTIONS			A créer
RETRAITABLE	7G		A créer
RETRAITE	70	11	A modifier
RETRAITE (décret mai 92)		11	A créer
RETRAITE : D'OFFICE	72	11	A modifier
RETRAITE : INCAPACITE PROFESSIONNELLE	76	11	A modifier
RETRAITE : INFIRMITE	73	11	A modifier
RETRAITE : LIMITE D'AGE	71	11	A modifier
RETRAITE : MESURE DISCIPLINAIRE	75	11	A modifier
RETRAITE 30 ANS	7R	11	A modifier
RETRAITE 30 ANS DERNIERE SOLDE	7K		A créer
RETRAITE 30 ANS DERNIERE SOLDE	7K		A créer
RETRAITE 30 ANS DS 1 MOIS	7L		A créer
RETRAITE 30 ANS DS 2 MOIS	7M		A créer
RETRAITE 30 ANS DS 3 MOIS	7N		A créer
RETRAITE 30 ANS DS 4 MOIS	7O		A créer
RETRAITE 30 ANS DS 5 MOIS	7P		A créer
RETRAITE 30 ANS DS DU 06/94	7Q		A créer
RETRAITE 30 ANS DU 06/94	7Q		A créer
RETRAITE 30ANS	07	11	A modifier
RETRAITE DANS 2 MOIS	7B	44	A modifier
RETRAITE DANS 3 MOIS	7C	44	A modifier
RETRAITE DANS 4 MOIS	7D	44	A modifier
RETRAITE DANS 5 MOIS	7E	44	A modifier
RETRAITE DANS 6 MOIS	7F	44	A modifier
RETRAITE DANS UN MOIS	7A	11	A modifier
RETRAITE PAR ANTICIPATION	74		A créer
RETRAITE P'T AVANT 01/91	7S	11	A modifier
REVOCATION	90	19	A modifier
SANCTIONNE			A créer
SERVICE MILITAIRE	22		A créer
STAGE DE FORMATION/PERFECTION	21		A créer
SUSPENDU AU POSTE OU DE SES FONCTIONS			A créer
SUSPENDU DE SOLDE			A créer
SUSPENDU POUR MESURES DISCIPLINAIRES			A créer

TABLE DES POSITIONS DE GESTION			
LIBELLE	CODE ANTILOPE	CODE SIGIPES	OBSERVATIONS SIGIPES
SUSPENSION CONSEIL ECONOMIQUE	49	13	A modifier
SUSPENSION FAUX ACTES	24		A créer
SUSPENSION MINFI	48	142	A modifier
SUSPENSION SUR DEMANDE DIR.SOLDE	59	142	A modifier
SUSPENSION TEMPORAIRE DE SERVICE	50	21	A modifier
TITULARISE			A créer
TRADUIT DEVANT LE CONSEIL DE DECHEANCE			A créer
TRADUIT DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE			A créer
VIVANT			A créer

Il convient toutefois de noter qu'un travail de rationalisation et de simplification sera opéré sur les éléments des différentes tables pour éliminer les doublons et les codes non utilisés.

Chapitre 4 :

**SPECIFICATION D'UNE SOLUTION
DE COMMUNICATION DANS LES
ENVIRONNEMENTS SIGIPES ET
ANTILOPE**

4 SPECIFICATION D'UNE SOLUTION DE COMMUNICATION DANS LES ENVIRONNEMENTS SIGIPES ET ANTILOPE

**SPECIFICATION D'UNE SOLUTION DE
COMMUNICATION DANS LES ENVIRONNEMENTS
SIGIPES ET ANTILOPE**

RAPPORT D'ETUDE

AOUT 2004

INTRODUCTION

Les décrets N°2003/034 du 04 février 2003 et N°2003/165 du 30 juin 2003 portant respectivement organisation du MINFOPRA et du MINFIB ont consacré la décentralisation de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde. En complétant les deux décrets, l'arrêté N°9145/MINFOPRA/MINFI du 10 décembre 2002 a rendu irrévocable cette réforme. Celle-ci préconise que le Ministère qui emploie un agent de l'Etat est celui qui gère sa carrière et prépare les éléments de ce salaire.

Depuis 1986, date de développement et de mise en exploitation de l'application ANTILOPE, seule la gestion automatisée de la solde a été utilisée avec pour unique site la Direction de la solde. Il était donc nécessaire de disposer d'un outil permettant aux différentes administrations de gérer chacune ses ressources humaines. C'est dans ce contexte que naît le projet SIGIPES, dont l'un des objectifs majeurs est de préparer les éléments sur la base desquels ANTILOPE réaliserait le traitement de la solde.

Au jour d'aujourd'hui et après des années d'exploitation, les échanges d'informations entre SIGIPES et ANTILOPE ne sont pas effectifs comme l'a relevé le support d'audit du Cabinet C2G d'octobre 2003.

Dans un souci d'efficacité et afin de rendre la réforme transparente et de mieux la contrôler, il est déterminant de trouver un logiciel sécurisé pour les échanges d'informations entre les deux systèmes.

Le présent document développe une réflexion sur ce sujet, en présentant le système actuel et les orientations nouvelles au regard des dysfonctionnements observés.

I - ARCHITECTURE DU RESEAU DE COMMUNICATION DE DEPART DU SYSTEME DE GESTION INTEGREE DU PERSONNEL ET DE LA SOLDE

Le réseau de départ était uniquement composé de liaisons spécialisées urbaines (quatre fils de cuivre, avec un débit de 19,2 Kbps) en full duplex desservant les différents ministères, d'une part, et de liaisons à commutation de paquets X25 pour la desserte des provinces d'autre part. C'était un réseau de topologie étoilée avec pour point central la machine ANTILOPE. Il convient de rappeler que l'architecture ainsi décrite était entièrement SNA, bâtie sur un ensemble d'équipements (matériels et logiciels) IBM. En plus de la sécurité matérielle impliquant notamment les onduleurs, la sécurité logicielle était pour l'essentiel assurée par le produit RACF du point central, sans oublier la sécurité DATACOM, interne à l'application ANTILOPE.

Une représentation schématique du réseau est faite ci après :

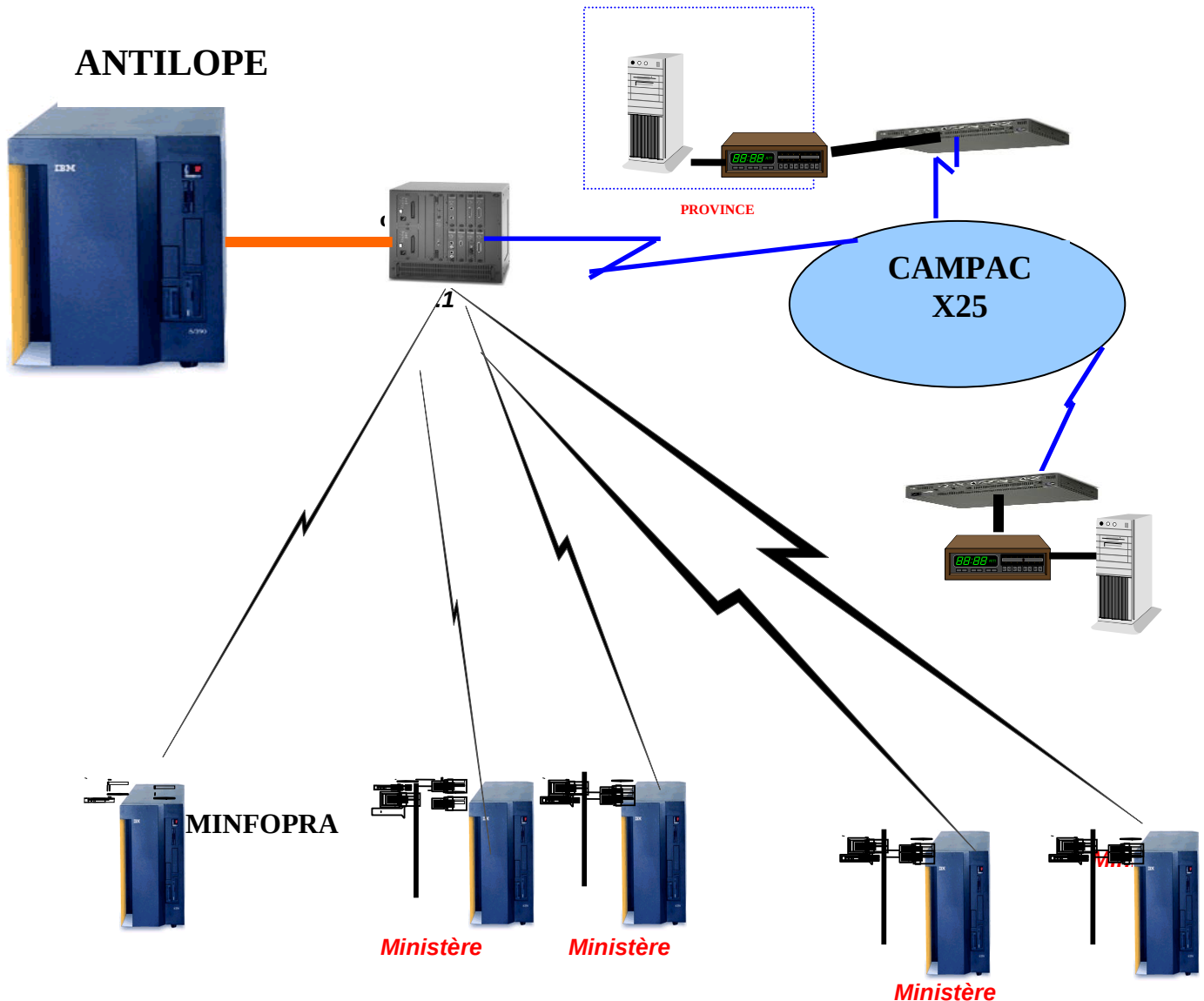


Schéma 1 : Schéma synoptique du réseau de départ.

II - ARCHITECTURE DU RESEAU DE COMMUNICATION ACTUEL DU SYSTEME DE GESTION INTEGREE DU PERSONNEL ET DE LA SOLDE

Une représentation schématique du réseau SIGIPES actuel est présentée dans le schéma n° 2_PCOM. L'architecture réseau de SIGIPES présente les caractéristiques suivantes :

- chaque site déconcentré dispose de son réseau local ;
- chaque site pilote est en principe relié au site National du MINFOPRA (pour échange de fichiers via serveur FTP), **via la boucle radio locale** ;
- chaque site, y compris le site National, est relié au « réseau fédérateur » du CENADI, ce qui permet aux postes SIGIPES de se connecter à la mire ANTILOPE ; avec le logiciel PCOMM d'IBM, il est possible à un utilisateur habilité d'ouvrir une session TSO et/ou CICS ; cette connexion est nécessaire pour la validation Solde et Trésor, et pour le transfert des données du site vers le main frame et inversement ;
- le maillage complet (n – n) des sites était prévu et reste techniquement possible ; il n'a pas été mis en place, la visibilité inter-site n'étant pas jugée opportune du point de vue de la sécurité.

Il a été installé une liaison sans fil 22 Mbps avec un mat localisé au MINFOPRA qui servira de station de base (voir schéma page 5). Cette liaison sans fil permet de s'affranchir des liaisons X25 louées à la société de télécommunications CAMPAC qui restent tout de même opérationnelles.

Chaque site SIGIPES est entièrement autonome et dispose en principe d'un serveur de production et d'un serveur de test et formation. Il existe dans tous les sites une hétérogénéité des systèmes d'exploitation Windows : Windows 2000 Pro, Windows XP, voire Windows 98.

Les utilisateurs SIGIPES sont répartis dans les ministères utilisateurs et se connectent au système à partir de postes clients situés soit dans leurs bureaux, soit dans une salle informatique dédiée.

L'application ANTILOPE est hébergée sur un main-frame IBM Multiprise 2003.

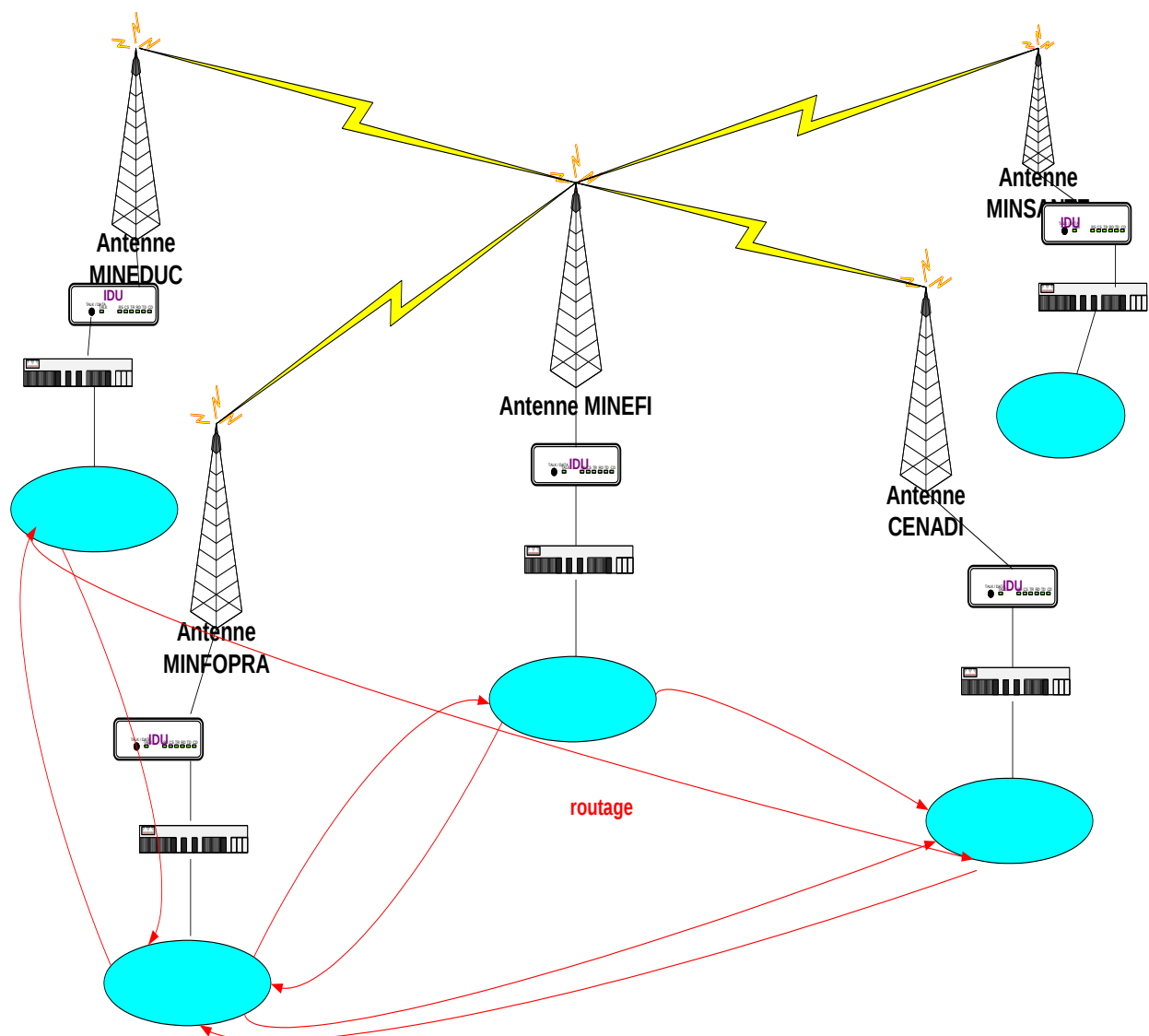


Schéma 2 : Architecture du réseau du système de gestion intégrée du personnel et de la Solde.

ARCHITECTURE DU RESEAU RADIO SIGIPES PLAN D'ADRESSAGE en mode BRIDGE

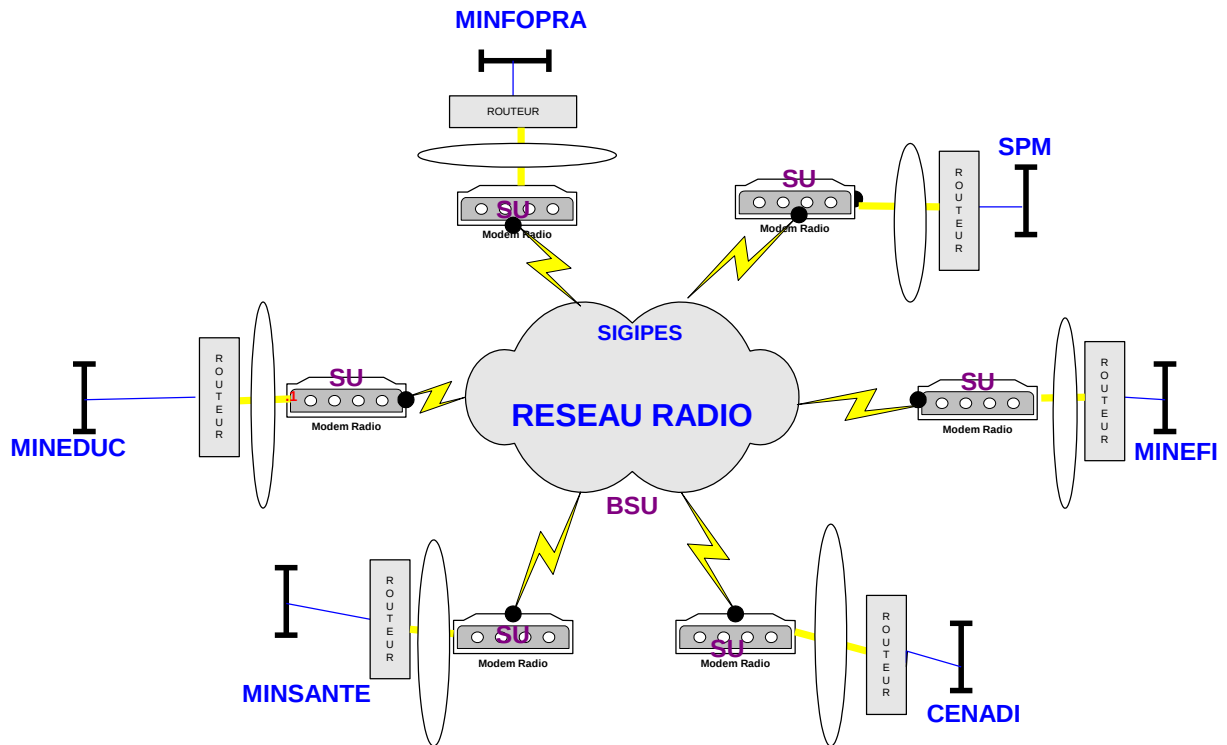


Schéma 3 : Architecture du réseau radio de SIGIPES

III – PRESENTATION DE PCOMM

III.1 – PCOMM dans l'environnement SIGIPES-ANTILOPE

La machine Multiprise 2003 actuellement en service pour ANTILOPE est arrivé dans un contexte où tous les terminaux en connexion étaient des écrans passifs IBM 3270. Ils étaient tous, que ce soit les terminaux locaux ou les terminaux distants, reliés à cet ordinateur central par un concentrateur de terminaux IBM 3174. Bien entendu les terminaux distants, via les mêmes liaisons urbaines qu'aujourd'hui, communiquaient avec le système hôte grâce un équipement frontal IBM 3725, dans un contexte réseau totalement SNA. Les applications tout comme le réseau étaient SNA. Tout était donc SNA.

Avec l'arrivée de la Multiprise 2003, l'équipement frontal qui précède a été remplacé par un routeur IBM 2216, ouvrant la voie au branchement d'un réseau local de type Ethernet, et surtout à l'introduction du protocole moderne TCP/IP.

C'est ainsi qu'un réseau local de PCs sous WINDOWS a été implémenté progressivement dans les bureaux du CENADI.

Cependant, l'interactif TSO gestionnaire de temps partagé et l'application ANTILOPE demeurant des applications purement SNA, ces terminaux (sur réseau local avec des adresses IP) ne pouvaient recevoir la mire ANTILOPE. Il a donc fallu trouver un produit additionnel capable de résoudre ce problème. Des recherches sur Internet ont abouti sur un correspondant extérieur qui a permis d'identifier et de télécharger gratuitement un logiciel appelé IBM PERSONAL

COMMUNICATIONS FOR WINDOWS, en abrégé PCOMM (dans une version aujourd'hui rudimentaire : version 3.80). Les premiers tests ont heureusement été concluants.

Depuis ce temps, d'autres versions supérieures ont été offertes gracieusement par la société locale CFAO Technologies et le groupe HELICE France respectivement, versions 4.0, 4.30, 5.0, 5.5. C'est ce produit qui permet aujourd'hui l'émulation 3270 de l'ensemble des postes de travail SIGIPES et ANTILOPE.

Il convient de signaler qu'il s'agit d'un produit n'ayant pas été acheté, et donc utilisé de façon illicite par l'Administration. Cela n'empêche pas d'apprécier à leur juste valeur les recherches faites au sein de l'Equipe Opérationnelle dans l'unique but de contourner un blocage technique. D'autre part, aucune formation en vue d'une meilleure connaissance du produit n'a été effectuée à ce jour. L'étude critique du produit tiendra particulièrement compte de cette donne.

Il importe également de savoir que les caractéristiques d'un tel produit en termes de performances, sont totalement indépendantes du réseau de transmission de données utilisé. Par exemple, la vitesse de transfert des données n'a aucun lien avec le produit, il dépend essentiellement du débit de transmission qui tourne autour de 19 Kbits/s dans le cas de notre réseau filaire et à 11 Mbps dans le cas de la boucle radio.

III.2 – Description de PCOMM

L'IBM Communications Personnelles pour Windows constitue la partie cliente des émulations 3270, 5250 et VT et de différentes interfaces de programmation d'applications (API). Il permet l'accès aux applications et aux données résidentes dans les moyens et les gros systèmes IBM quelque soit la plate-forme (z/os, MVS, VSE, VM...). C'est un émulateur qui contient les outils flexibles de gestion de connectivité et d'accès aux données de l'hôte. Il offre de larges possibilités dans un environnement multi-protocoles et supportant une architecture ouverte.

La flexibilité des solutions que **IBM Communications Personnelles** propose, permet également de supporter les protocoles de réseau multiples. **IBM Communications Personnelles** (et **Communications Server**) fournissent aussi le support des environnements de réseau TCP/IP et SNA, ainsi qu'une fonction réseau de transport multi-protocoles (MPTN) qui permet d'exécuter les applications dans n'importe quel environnement réseau. Par exemple, les applications SNA peuvent être exécutées sur des réseaux TCP/IP et les applications sockets (TCP/IP) sur des réseaux SNA. Les choix d'acquisition de PCOMM ont été motivés exclusivement par les besoins de deux applications (SIGIPES et ANTILOPE) et non par les exigences du réseau.

Dans l'environnement actuel (SIGIPES et ANTILOPE), caractérisé par la nature hybride du réseau, les fonctions de PCOMM suivantes sont mises en œuvre :

- connexion au système hôte OS/390 à partir d'un réseau local suivant les normes ISO IEEE 802.2 ou l'application TELNET 3270 ;
- connexion au système hôte à travers le réseau téléphonique commuté (RTC) suivant TELNET 3270.

La connexion inverse, c'est-à-dire d'un poste de travail vers l'application SIGIPES n'est malheureusement pas possible avec PCOMM. L'outil PCOM permet donc à l'utilisateur de se connecter à l'application ANTILOPE à partir de son poste de travail. Il a alors le choix entre les fonctions suivantes :

- connexion au système hôte ;
- accès aux applications autorisées ;

- transfert de données.

La connexion au système hôte se fait à partir de l'icône PCOMM installé sur le bureau du poste de travail. Lorsque PCOMM est sélectionné, la connexion s'effectue via VTAM (Virtual Telecommunication Access Methods). Le produit se charge de la connexion jusqu'à l'apparition de la mire ANTILOPE, ouvrant l'accès aux différentes applications.

En accédant à l'une des applications on peut faire le transfert des données. S'agissant du transfert des données, trois étapes sont nécessaires :

- choix de l'application TSO ;
- authentification par la machine hôte ;
- choix de l'option de transfert.

Le CICS est le moniteur des transactions ANTILOPE. Il met en relation de façon interactive l'utilisateur avec l'application ANTILOPE. Le logiciel DATACOM, qui est le système de gestion des bases de données (SGBD), peut alors répondre en temps réel aux différentes requêtes des utilisateurs dans le cadre des consultations, modifications et autres saisies.

TSO est également un moniteur interactif, facilitateur en temps réel de l'utilisation de la machine dans son ensemble. Il met l'utilisateur en relation directe avec différents outils :

- JES2 (sous-système de gestion des travaux) ;
- ISPF (principal outil de développement) ;
- RACF (serveur de sécurité) ;
- RMF (gestionnaire des performances) ;
- Etc.

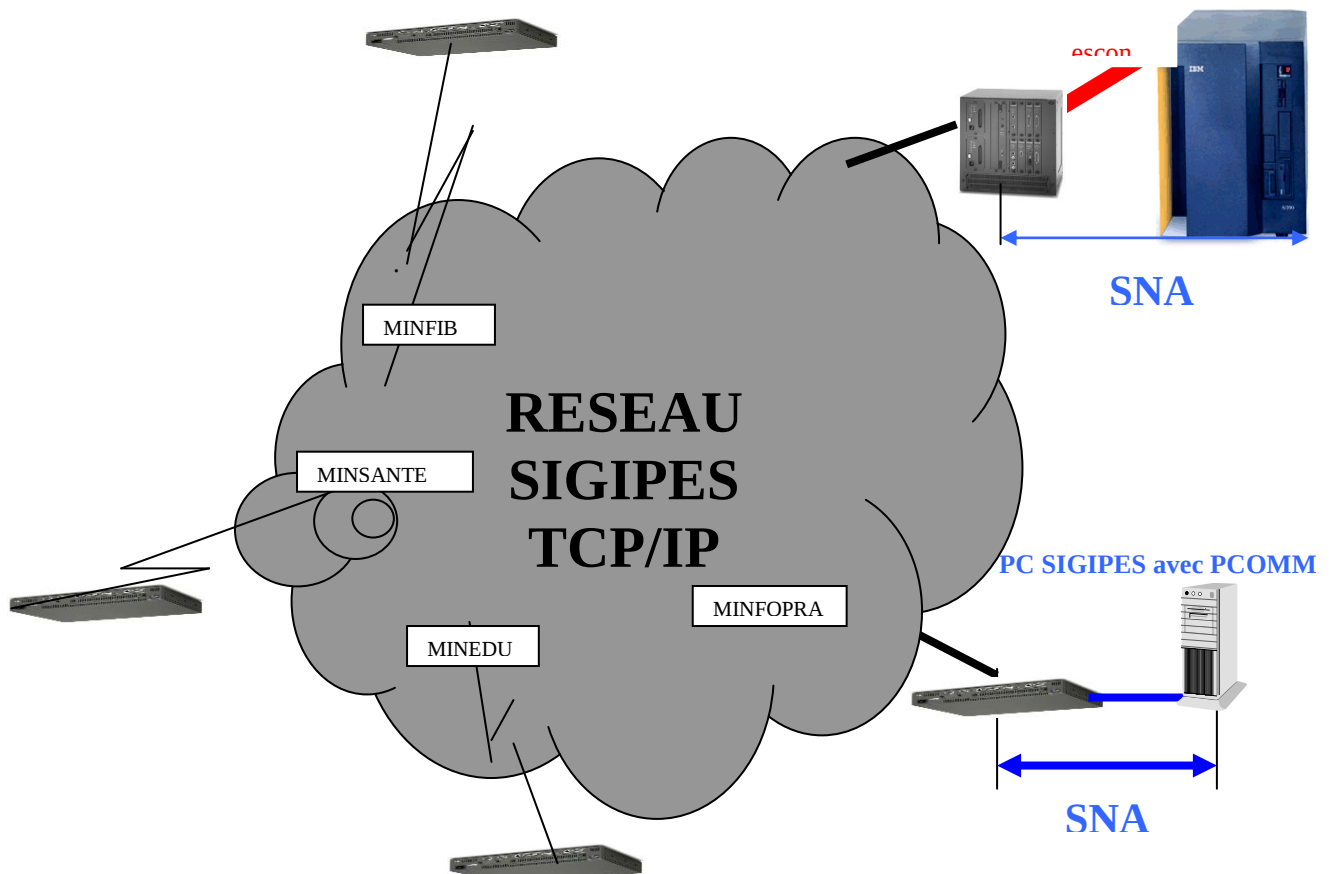


Schéma 4 : Schéma synoptique de la trame SNA dans un environnement TCP/IP.

III.3 – Sécurité sous PCOMM

La problématique de la sécurité sous PCOMM est abordée sous cinq angles :

- sécurité du fichier ANTILOPE (ordinateur central) ;
- sécurité du fichier SIGIPES (poste SIGIPES) ;
- sécurité du transfert des données (à travers le réseau) ;
- sécurité d'utilisation de PCOMM ;
- sécurité de fonctionnement de PCOMM (stabilité, fiabilité).

Sur le premier point, la sécurité des fichiers de l'application ANTILOPE est gérée à travers RACF qui permet d'empêcher à l'utilisateur PCOMM d'accéder à des fichiers de l'application ANTILOPE.

Sur ce deuxième point, la sécurité des fichiers de l'application SIGIPES n'est pas garantie dans l'environnement WINDOWS.

PCOMM n'offre pas de possibilité de protéger des trames qui circulent dans un réseau de transport de données, que ce soit des trames TCP/IP ou des trames SNA. PCOMM ne garantirait pas la sécurité de transfert des données.

En ce qui concerne la sécurité d'utilisation de PCOMM, la possibilité d'imposer à un utilisateur PCOMM de se signer avant d'utiliser les fonctions du logiciel n'existe pas. On peut donc se loguer comme on veut dans PCOMM, dérouler ses menus, fenêtres et icônes, manipuler ses paramètres, sans restriction aucune. A ce niveau, la seule façon d'empêcher à un utilisateur d'opérer un transfert de fichier est de lui interdire l'utilisation du module de transfert sollicité à cet effet, le module IND\$FILE dans l'ordinateur central. Une fois de plus, ceci se fera par le biais du logiciel de sécurité RACF. Cette interdiction restera effective, même si l'utilisateur PCOMM a accès à tous les fichiers de part et d'autre (SIGIPES et ANTILOPE).

Pour ce qui est de la sécurité de fonctionnement, PCOMM est complètement stable et fiable sur le plan du transfert proprement dit des données. En effet, lorsqu'un transfert PCOMM a bien démarré il ne peut être interrompu qu'à cause d'un incident lié au réseau ou au fichier (par exemple inconvenance liée à l'espace alloué, à la largeur du blocage, etc.).

III.4 – Caractéristiques de PCOMM

L'outil PCOMM est multi-systèmes et multi-protocoles, il permet à l'utilisateur de se connecter à l'application ANTILOPE à partir d'un poste de travail. Il est multi-sessions, c'est à dire que l'on peut avoir plusieurs sessions à la fois sur un même poste. Il offre par ailleurs des possibilités d'automatisation des échanges.

PCOMM a une taille réduite de 8 Mo sur le disque dur. Il réside en permanence en mémoire centrale de l'ordinateur avec un encombrement mémoire de 3,7 Mo, dans sa version XP.

IV – ETUDE CRITIQUE DE PCOMM

La déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde implique désormais trois principales entités (sites) utilisant des applications en fonction de leurs spécificités :

- le ministère déconcentré utilisant l'application SIGIPES pour la GRH et ANTILOPE pour la gestion budgétaire ;

- le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative utilisant l'application SIGIPES ;
- le Ministère des Finances et du Budget utilisant pour la gestion budgétaire.

La chaîne de traitement nécessite une bonne communication entre les sites et les applications des sites. Ainsi nous pouvons résumer comme suit les besoins de communication des différents sites :

BESOINS EN COMMUNICATION		
SITE	BESOIN	COMMENTAIRE
Site SIGIPES déconcentré (ministère utilisateur)	Echange des données avec les autres sites SIGIPES	Affectation Nomination
	Echange des données avec le Site National	Affectation Nomination Promotions Sanctions Prise en charge
	Echange des données avec le site ANTILOPE	Clôture mensuelle de la Solde
	Accès à l'application ANTILOPE	Saisie des indemnités diverses Contrôle Solde Validation Trésor
Site SIGIPES National (MINFOPRA)	Echange des données avec le Site SIGIPES déconcentré	Affectation Nomination Promotions Sanctions Prise en charge
	Echange des données avec le site ANTILOPE.	Affectation Nomination Promotions Sanctions Immatriculation
Site ANTILOPE (MINFIB)	Echange des données avec le Site National	Affectation Nomination Promotions Sanctions Immatriculation
	Echange des données avec les sites déconcentrés	Clôture mensuelle de la Solde (retour des résultats de la Solde)

La réponse actuelle à ce besoin en communication est résumée ci-dessous :

- communication site SIGIPES-ANTILOPE :
 - en matière d'émulation de terminal : PCOMM ;
 - en matière de transfert de données : IN/FILE, copie de fichier d'un répertoire vers un autre ;
- communication ANTILOPE-SIGIPES : aucun logiciel (manuel) ;
- communication site SIGIPES-site SIGIPES : PCOMM ne fonctionne pas dans ce contexte.

A ce jour, les échanges des données entre les sites SIGIPES et ANTILOPE se font de la manière suivante :

- l'utilisateur du site SIGIPES se connecte à ANTILOPE en utilisant le produit PCOMM installé sur son poste de travail ;
- il se connecte sur un répertoire de la machine ANTILOPE et copie le fichier de son disque vers ce dernier ;
- le transfert des données entre ANTILOPE et SIGIPES n'est pas effectué.

Cette réponse souffre de nombreux problèmes :

- l'absence de communication entre deux sites SIGIPES ;
- la difficulté de communication entre le site SIGIPES déconcentré et le site SIGIPES National ;
- la connexion à la machine IBM à partir des sites SIGIPES créés sans concertation avec le MINFIB ;
- de nombreux problèmes liés à l'utilisation abusive et voir (frauduleuse) des fonctions d'ANTILOPE mises temporairement à la disposition des sites SIGIPES pour contourner les difficultés rencontrées ;
- la procédure utilisée pour le transfert des données entre SIGIPES et ANTILOPE présente des risques de modifications des données générées de l'application SIGIPES, ce qui ferait perdre à cette dernière la valeur ajoutée par la mise en œuvre du dispositif de sécurité interne à l'application.

V – CARACTERISTIQUES DU LOGICIEL DE COMMUNICATION FUTUR

Pour résoudre ces différents problèmes il est important de mettre en œuvre un outil de transfert de fichiers qui assure au minimum les fonctionnalités suivantes :

- automatisation et sécurisation des échanges entre sites SIGIPES et ANTILOPE ;
- automatisation et sécurisation des échanges entre les sites SIGIPES déconcentrés et le site SIGIPES National.

Systèmes d'exploitation

OS/390

WINDOWS 2000 SERVER

Protocoles supportés

X25

TCP/IP

SNA

Sécurité

Réseaux

Niveau utilisateur

Compatibilité avec RACF

SSL

Etc.

Fiabilité

Capacité du logiciel à prendre la voie de secours lorsque le lien réseau principal a des problèmes

Automatisation

Possibilité de lancer les transferts sans intervention humaine

Exploitation

Possibilité de journalisation des transactions
Outil de monitoring des transferts
Reprise après échec

Adéquation aux besoins fonctionnels

Capacité à être utilisé pour l'interface SIGIPES - SIGIPES
Capacité à être utiliser pour l'interface SIGIPES - ANTILOPE

Sens du dialogue

Possibilité d'initier le dialogue à partir du site ANTILOPE
Possibilité d'initier le dialogue à partir du site SIGIPES

Développement

Possibilité d'intégration dans l'application côté WINDOWS 2000 SERVER
Possibilité d'intégration dans l'application côté MVS
Possibilité de développement des macro et des scripts

Evolutivité

Possibilité d'utiliser l'outil sur d'autres systèmes : environnement GCOS, environnement UNIX, etc.
Possibilité de suivre les évolutions de WINDOWS 2000 SERVER et de MVS

Caractéristiques

Occupation disque réduite
Faible encombrement mémoire
Performances indépendantes du réseau de transmission des données utilisé
Multi-sessions
Multi-protocoles

Démarche de mise en œuvre d'un tel outil

Evaluation d'un outil théoriquement adéquat
Définition d'un protocole de test
Installation
Tests
Bilan des tests
Décision

VI – RECOMMANDATIONS

Compte tenu de la coexistence des systèmes OS/390 et WINDOWS 2000 SERVER dans le champ de l'étude, les suggestions suivantes sont faites :

- conserver PCOMM auquel tous les utilisateurs sont déjà habitués et qui donne satisfaction dans l'ensemble pour la connexion à ANTILOPE ;
- acquérir officiellement PCOMM ;
- former les utilisateurs sur PCOMM ;
- acquérir un logiciel sécurisé pour les échanges SIGIPES-ANTILOPE et SIGIPES-SIGIPES respectant les caractéristiques décrites plus haut ;
- former le personnel en vue d'une appropriation de ce nouveau logiciel ;
- organiser les concertations périodiques entre les responsables des différents sites et les ingénieurs réseaux du CENADI ;
- mettre en place un manuel de référence pour les échanges de données entre les sites ;
- acquérir officiellement TCP/IP (pour la machine hôte) ;
- doubler les équipements critiques du réseau (routeurs, Hubs, ...).
- améliorer l'architecture et les performances du réseau ;
- mettre en place une véritable politique d'administration du réseau.

CONCLUSION

PCOMM est essentiellement un outil de communication qui convient particulièrement à la relation entre les plates-formes WINDOWS et OS/390. Cette relation client-serveur est à sens unique, du poste client vers l'ordinateur central (hôte). De même, l'environnement multi-protocoles TCP/IP-SNA-X25 lui convient particulièrement. Il offre par ailleurs des possibilités d'automatisation.

L'outil PCOMM, qui est d'une relative facilité d'utilisation, donne tout à fait satisfaction par rapport aux besoins de SIGIPES en terme de connexion aux applications ANTILOPE et TSO, et en terme de transferts de données.

Par contre, il importe de relever que cet outil, du moins tel qu'il fonctionne en réel dans tout l'environnement SIGIPES-ANTILOPE, n'offre aucune possibilité de connexion SIGIPES-SIGIPES, ni même de connexion ANTILOPE-SIGIPES. Il faudra pour cela essayer autre chose.

Sur le plan de la sécurité, malgré des options apparemment prévues que l'on retrouve dans la littérature PCOMM, la sécurité PCOMM du point de vue d'une connexion SIGIPES-ANTILOPE est prise en charge par le serveur RACF au sein de la seule machine ANTILOPE.

Les fonctions d'exploitation de PCOMM sont essentiellement limitées aux connexions et aux transferts de données. Et aucune perspective d'évolution dans ce sens ou vers d'autres plates-formes n'apparaît.

Au terme de cette étude, le constat que PCOMM n'est pas l'outil de communication le plus indiqué pour les échanges d'informations entre les différents sites, au regard de l'orientation de la réforme (échanges site SIGIPES – site SIGIPES) et des dysfonctionnements observés, se dégage.

Il faudrait donc envisager l'acquisition d'un nouvel outil de communication, plus ouvert et sécurisé dans un nouveau processus d'échanges d'informations suivant les recommandations faites plus haut. Si un tel outil n'existe pas il conviendrait de conserver PCOMM pour l'environnement SNA et le nouvel outil pour l'environnement WINDOWS.

Chapitre 5 :

TABLES DES ELEMENTS DE GAINS ET DE RETENUES D'ANTILOPE

5 ELEMENTS DE GAINS ET DE RETENUES ANTILOPE

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
010	SALAIRE DE BASE	+
020	COMPLEMENT FORFAITAIRE	+
030	INDEMNITE DE LOGEMENT	+
035	INDEMNITE COMPENSATRICE DE LOGEMENT	+
040	INDEMNITE DEPLACEMENT DECISIONNAIRE	+
050	ALLOCATIONS FAMILIALES	+
055	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	+
060	ALLOCATION NAISSANCE	+
070	SALAIRE UNIQUE	+
092	INDEMNITE SUJETION VICE P.M	+
093	CHARGES PARTICULIERE VICE P.M	+
094	IDMT ENTRETIEN VEHICULE MINISTRE	+
095	TRAITEMENT BASE VICE-PREMIER MINIST	+
096	TRAITMT BASE MINISTRE RETRAITE	+
097	TRAITMT DE BASE DIR. DE CABINET	+
098	CHARGE PARTI DIR. CABINET	+
099	INDEMT SUJETION DIR. DE CABINET	+
100	TRAITMT DE BASE PREMIER MINISTRE	+
101	TRAITMT DE BASE MINISTRE D'ETAT	+
102	TRAITEMENT DE BASE MINISTRE	+
103	TRAITEMT DE BASE VICE-MINISTRE	+
104	TRAITENT DE BASE DEL GEN ET ASSIM	+
105	CHRGs PARTICU PREMIER MINISTRE	+
106	CHRGs PARTICU MINISTRE D'ETAT	+
107	CHARGES PARTICU MINISTRE	+
108	CHARGES PARTICU VICE-MINISTRE	+
109	CHARGES PARTIC. DELEGUE-GEN	+
110	INDTE SUJETION PREMIER MINISTRE	+
111	INDEMNITE SUJETION MINISTRE D'ETAT	+
112	INDEMNITE SUJETION MINISTRE	+
113	INDEMNITE SUJETION VICE-MIN	+
114	INDEMT SUJETION DEL-GEN ET ASSIM	+
115	TRAIT SECRET. GAL GOUVEMT	+
116	TRAIT SECRETAIRE GAL ADJT GOUVERN	+
117	CHARGE PARTIC SEC GAL GOUVT	+
118	CHARGES PARTICULIERES SEC GAL ADJT	+
119	INDEMNITE DE SUJETION	+
120	SUJETION CHEF ETAT MAJOR DES ARMEES	+
121	INDEMNITE DE SUJETION	+
122	INDEMNITE DE SUJETION	+
123	INDEMNITE SUJETION SEC GAL GOUVT	+
124	SUJETION IG MINISTERE	+
125	INDEMNITE SUJETION SEC GAL ADJT	+
126	SUJETION CONTROLEUR D'ETAT	+
127	INDEMNITE SUJETION IG ADC	+
128	SUJETION DIRECTEUR ADC	+
129	INDEMNITE DE SUJETION	+
130	SUJETION S/DIR & ADJ/DIR ADC	+
131	INDEMNITE DE SUJETION	+
132	SUJETION CHEF SCE ADC	+
133	INDEMNITE DE SUJETION	+
134	SUJETION CHEF SCE ADJT ADC	+
135	INDEMNITE DE SUJETION	+
136	INDEMNITE DE SUJETION	+
137	SUJETION IG MINDEF & ASSIMILE	+
138	SUJETION CHEF BUREAU ADC	+
139	RESPONS. S/CAISSIER RFI	+
140	RESPONS. S/DIRECTEUR TRESOR & ASSIM	+
141	INDEMNITE DE FONCTION	+
142	RESPONS. S/CAISSIER PERCEPT.	+
143	INDEMNITE DE FONCTION	+
144	INDEMNITE DE RESPONSABILITE	+
145	RESPONSAB. DIRECTEUR/TRESOR & ASSIM	+

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
146	INDEMNITE DE FONCTION	+
147	INDEMNITE DE FONCTION	+
148	INDEMNITE DE RESPONSABILITE	+
149	INDEMNITE EAU-S/PREFET	+
150	INDEMNITE ELECTRICITE S/PREFET	+
151	RESPONSABILITE SG MINISTERE	+
152	INDEMNITE EAU-PREFET/SG-PROVINCE	+
153	INDEMNITE DE RESPONSABILITE	+
154	INDEMNITE ELECTRICITE-PREFET/SG-PRO	+
155	RESPON. DIR/ADJ TRESOR	+
156	INDEMNITE EAU-MEMBRE GVMET ASSIMIL	+
157	INDEMNITE DE RESPONSABILITE	+
158	INDEMNITE ELECTRICITE MBRE GVMET	+
159	RESPON. PREFET & CHEF/SERV TRESOR	+
160	LOGT MAGISTRAT HH + PC	+
161	INDEMNITE FORFAIT. MENSUELLE	+
162	LOGT MAGISTRAT 4E + AG/CA	+
163	REPRESENTATION MINDEF & ASSIMILE	+
164	LOGT MAGISTRAT CONSEILLER CA	+
165	LOGT MAGISTRAT JUGE & SPR HO.CLASSE	+
166	RESPON. S/PREFET & CAISSIER RFI	+
167	LOGT MAGISTRAT 2E & PR & PC	+
168	LOGT MAGISTRAT 2E & PR & PC	+
169	RESPON. CAISSIERS PPAL TPG	+
170	ISF MAGISTRAT P.C. DE LA C.S.	+
171	ISF MAGISTRAT H.H/ A.G C.S	+
172	INDEMNITE DE RESPONSABILITE	+
173	RESPON. ADJ D'ARRONDISSEMENT	+
174	ISF MAGISTRAT 4E/ P.R. C.A.	+
175	ISF MAGISTRAT 3E/ A.G. C.A.	+
176	RESPON CHEF DISTRICT & CAISSIER/RFI	+
177	SUJETI S/CHEF EM D'ARMEE & ASSIMILE	+
178	DIRECTEUR MINDEF & ASSIMILE	+
179	SUJET. DIRECTEUR/ADJ MINDEF & ASSI	+
180	RISQUES POLICE COMM. DIVISIONNAIRE	+
181	ISF MAGISTRAT 2EM/ ATT C.A	+
182	RISQUES POLICE COMM. PRINCIPAL	+
183	RISQUES POLICE COMMISSAIRE	+
184	RISQUES POLICE OFFICIERS	+
185	INDEMNITE DE RISQUES POLICE	+
186	RISQUES POLICE INSPECTEURS	+
187	RISQUES POLICE GARDIENS DE PAIX	+
188	RISQUE POLICE CAT A2	+
189	RISQUE POLICE CAT A1/1 & 12	+
190	RISQUE POLICE CAT A1/2 & 11	+
191	RISQUE POLICE CAT B/9/10	+
192	RISQUE POLICE CAT C/6/7/8	+
193	RISQUE POLICE CAT D/3/4/5	+
195	INDEMNITE DE RISQUES POLICE	+
196	ISF MAGISTRAT 1EM/ SUBS PR	+
197	INDEMNITE DE RISQUES POLICE	+
198	INDEMNITE DE RISQUES POLICE	+
199	INDEMNITE DE RISQUES POLICE	+
200	ISF MAGISTRAT-CONSEILLER-SUBS C.A.	+
201	ISF MAGISTRAT-PT PR.JUGE ET SUBS HC	+
202	INDEMNITE DE RISQUES POLICE	+
203	SUJET.SOUS-DIRECTEUR MINDEF & ASSIM	+
204	SUJET.CHEF SERVICE MINDEF \$ ASSIMIL	+
205	INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE	+
206	SUJET.CHEF SERVICE MINDEF & ASSIMILE	+
207	SUJETION CDT CIE & ASSIMILE	+
208	INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE	+
209	SUJETION CDT DETACHEMENT & ASSIMILE	+

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
210	INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE	+
211	SUJ. CHEF SEV. ADJ. MINDEF	+
212	INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE	+
213	SUJET CHEF BUREAU MINDEF & ASSIMILE	+
214	ENTRETIEN TENUE ADM. PENITENTIAIRE	+
215	INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE	+
216	RISQUE ADM. GENERAUX PRISONS	+
217	RISQUE ADM. PRINCIPAUX PRISONS	+
218	RISQUE ADMINISTRATEURS PRISONS	+
219	RISQUE SUPER-INTENDANT PRISONS	+
220	INDEMNITE D'HABILLEMENT DOUANE	+
221	RISQUE INT. PRIN/INTENDANT PRISONS	+
222	RISQUE GARD.CHEF/PRINC PRISONS	+
223	RISQUE GARDIENS/PRINC PRISONS	+
224	PRIME DE RISQUE -FORET,FAUNE,PECHE	+
225	PRIME DE TECHNICITE	+
226	PRIME TECHNICITE PROFESSEUR	+
228	TECHNICITE CHARGE & MAITRE	+
229	TECHNICITE ASSISTANT	+
230	TECHNICITE ATTACHE RECHERCHE	+
231	TECHNICITE INGENIEUR A2	+
232	TECHNICITE OFFICIER G1	+
233	TECHNICITE OFFICIER G2	+
234	TECHNICITE PCEG/PCET/PENIA	+
235	TECHNICITE PROFES. A1 A2	+
236	TECHNICITE INGENIEUR TRAV	+
237	TECHNICITE INSTRUCTEUR MOUTENGUENE	+
238	TECHNICITE I.P. POLICE	+
239	TECHNICITE POUR TECHNICIEN	+
240	TECHNICITE S/OFF POLI.G1	+
241	TECHNICITE S/OFFICIER G2	+
242	TECHNICITE AGENT TECHNIQUE	+
243	TECHNICITE INSTITUTEUR/MAITRE	+
244	PRIME ENSEIG. ET EVALUATION	+
245	PRIME ENSEI.SUP. PROFESSEUR	+
246	EAU-ELEC MAGISTRAT H.H. ET C.S	+
247	EAU-ELEC MAGISTRAT 4.3.2E ET C.A	+
248	PRIME ENS.SUP. MAITRE CONFERENCE	+
249	EAU-ELEC MAGISTRAT 1E ET TRIBUNAUX	+
250	PRIME ATTACHE DE RECHERCHE	+
251	PRIME ENS.SUP. CHARGE COURS	+
252	PRIME ENS. SUP ASSISTANT	+
253	PRIME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	+
254	PRIME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	+
255	PRIME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	+
256	TELEPHO.MAGISTRAT HH/4E	+
257	TELEPHO. MAGISTRAT 3E PR PC	+
258	PRIME TABAC + MGE	+
259	CHARGE MILIT GNL DE CORPS D'ARMEES	+
260	CHARGE MILITAIRE GENERAL DIVISION	+
261	CHARGES MILITAIRES OFF. GENERAUX	+
262	TELEPHO. PC DE LA CS	+
263	CHARGE MILITAIRE OFFICIER	+
264	PRIME EVALUATION MINEDUC	+
266	CHARGE MILITAIRE S/OFFICIER	+
267	MAGISTRAT SAL.BASE PRDT & PG C.S.	+
268	PRIME GLOBALE D'ALIM.(PGA) MINDEF	+
269	RAPPEL PRIME ALIMENTATION	+
270	FRAIS DE REPRESENTATION	+
271	FRAIS DE REPRESENTATION MILIT G1	+
272	FRAIS DE REPRESENTATION MILIT G2	+
273	REPRESENTATION SG MIN & ASSIMILES	+
274	FRAIS DE REPRESENTATION	+
275	REPRESENTATION IG MINDEF & ASSIMILE	+
276	REPRESENTATION CT PM/PR	+
277	REPRESENT. DIRECTEUR MINDEF	+

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
278	REPRESENTATION	+
279	REPRESENTATION CHEF SERV MINDEF	+
280	REPRESENT. DIRECTEUR/PR & PM	+
281	REPRESENTATION SS/DIR PR/PR	+
282	REPRESENTATION SD PM/PR & AS	+
283	REPRESENT CHEF SERV ADJ & AS MINDEF	+
284	REPRESENTATION CHEF/SERVI PM/PR	+
285	FRAIS DE REPRESENTATION MILIT G6	+
286	REPRESENTATION CHEF/SERV ADJ MINDEF	+
287	MAGIS. PRDT C.S. EAU-ELEC-INDT	+
289	FRAIS DE REPRESENTATION	+
290	REPRESENTATION S/D MINDEF & AS	+
291	FRAIS DE REPRESENTATION	+
292	FRAIS DE REPRESENTATION	+
293	FRAIS DE REPRESENTATION	+
294	MAGIS. PRDT C.S. TELEPH & CARBU.	+
295	BONUS POUR BON CONDUCTEUR	+
296	SOLDE SPECIALE MILIT 2EME CLASSE	+
297	SOLDE SPECIALE MILIT 1ERE CLASSE	+
298	SOLDE SPECIALE MILIT CAPORAL	+
299	SOLDE SPECIALE MILIT CAPORAL CHEF	+
300	PRIME POUR TRAVAUX SPECIAUX	+
301	PRIME MAITRE DE RECHERCHE	+
302	PRIME POUR TRAVAUX SPECIAUX	+
304	PRIME POUR TRAVAUX SPECIAUX	+
305	TECHNICITE MAITRE DE RECHERCHE	+
306	PRIME POUR TRAVAUX SPECIAUX	+
307	PRIME CHARGE DE RECHERCHE	+
308	PRIME POUR TRAVAUX SPECIAUX	+
309	ENTRETIEN VEHICULE MILIT G1	+
310	PRIME POUR TRAVAUX SPECIAUX	+
311	ENTRETIEN VEHICULE MILIT G2	+
312	INDEMNITE DE SOLDE A L'AIR 20%	+
313	ENTRETIEN VEHICULE MILIT G3	+
314	INDEMNITE DE SOLDE A L'AIR 25%	+
315	ENTRETIEN VEHICULE MILIT G4	+
316	INDEMNITE DE SOLDE A L'EAU 05%	+
317	ENTRETIEN VEHICULE MILIT G5	+
318	INDEMNITE DE SOLDE A L'EAU 10%	+
319	ENTRETIEN VEHICULE MILIT G6	+
320	AVANCE DE SOLDE REMBOURSABLE 21-04	+
321	CHARGES SPECIALES CHEF COUTUMIER	+
322	SOLDE GLOBALE MENSUELLE NET IMPOT	+
323	SOLDE GLOBALE MENSUELLE ENTRAINEUR	+
324	ASSISTANCE TECHNIQUE	+
325	AVANCE SPECIALE SUR SALAIRE	+
326	SOLDE FAORFAITAIRE EOA PROBATOIRE	+
327	SOLDE FORFAITAIRE EOA 1ERE ANNEE	+
328	SOLDE FORFAITAIRE EOA 2EME ANNEE	+
329	PRET FRANC ARMEE (H.RANG + MARIE)	+
330	INDEMNITE DE GERANCE PTT	+
331	INDEMNITE CAISSIERE(RECETTE FINAN.)	+
332	PRIME INSTRUCTEUR S/OFFICIER	+
333	PRIME D'INSTRUCTEUR MDR	+
334	PRIME CARTOUCHERIE S/OFFICIER	+
335	INDEMNITE DE SOLDE A L'AIR	+
336	PRIME CARTOUCHERIE MDR	+
337	SUJETION OFF SECURITE PR & CENER	+
338	INDEMNITE DE SOLDE A L'EAU	+
339	PRIME D'INSTRUCTEUR	+
340	INDEMNITE DE SUJETION	+
341	INDEMNITE DE FONCTION	+
342	SUJETION PILOTE PR	+
343	SUJETION NAVIGATEUR PR & ASSIMILE	+
344	INDEMNITE DE FONCTION PROFESSEUR	+
345	SUJETION OFF D'ORDONNANCE PR & ASSI	+

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
346	SUJETION S/CEM PR & ASSIMILE	+
347	INDEMNITE FONCTION DIRECTEUR ECOLE	+
348	SUJETION DSP	+
349	INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE	+
350	INDEMNITE SUJETION OFFICIERS	+
351	INDEMNITE SUJETION ASSISTANCE TECH	+
352	INDEMNITE DE RESPONSABILITE	+
353	INDEMNITE REPRESENT. MEM COM MARCHE	+
354	INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE	+
355	INDEMNITE FORFAITAIRE CONV COL	+
356	INDEMNITE FORFAITAIRE DEPLACEMENT	+
357	INDEMNITE SPECIALE DE POLICE	+
358	INDEMNITE SEANCE CONS SUP MAGISTRAT	+
359	INDEMNITE DE SPECIALISATION	+
360	INDEMNITE DE TRANSPORT PR & PM	+
361	INDEMNITE ENTRETIEN VEHICULE	+
362	INDEMNITE ELEVE OFFICIER DIACTIVE	+
363	INDEMNITE LOGEMENT STAGE ETRANGER	+
364	INDEMNITE ELOIGNEMENT ART 94 1-2	+
365	INDEMNITE DE LICENCIEMENT SALAIRE	+
366	INDEMNITE DE DOMMAGES ET INTERETS	+
367	INDEMNITE INSTALLATION RETRAITE	+
368	INDEMNITE EXCEPTION. STAGIAIRE GM	+
369	PRIME SPECIALE CONTROLE PETROLIER	+
370	PRIME DIRECTEUR DE RECHERCHE	+
371	TECHNICITE DIRECTEUR RECHERCHE	+
372	PRIME TECHNICITE ASSISTANCE TECH	+
373	PRIME DE RENDEMENT	+
374	PRIME D'ANCIENNETE	+
375	PRIME MENSUELLE TRAVAUX SPECIAUX	+
376	PRIME GLOBALE D'ALIMENTATION	+
377	PRIME INSTRUCTION ET CARTOUCHERIE	+
378	SURPRIME RATION CAMP MER	+
379	HEURES SUPPLEMENTAIRES FORFAITAIRES	+
380	GRATIFICATION POLICE	+
381	FRAIS DE REPRESENTATION	+
382	REMBOURSEMENT EAU	+
383	REMBOURSEMENT ELECTRICITE	+
384	INDEMNITE LOGEMENT ENAM	+
385	INDEMNITE COMPENSATRICE DEGRESSIVE	+
386	COMPLEMENT HIERARCHISE DE TRAITMT	+
387	INDEMNITE ENTRETIEN VEHICULE	+
388	INDEMNITE COMPENS RISQUE POLICE	+
389	INDEMNITE FONCTION PREFECTORALE	+
390	PRIME TECHNICITE ADJT D'INSPECTION	+
391	SUPPLEMENT LOGEMENT DIPLOMATE	+
392	PRIME SPECIALE OFF. POLICE JUDICIAI	+
393	ACTING ALLOWANCE	+
394	PRIME SPECIALE DE PERMANENCE	+
395	PRIME SPECIALE CONDUCTEURS ENGIN	+
396	SPECIAL DUTY ALLOWANCE	+
397	PRIME DE REVISION	+
398	INDEMNITE DE DETACHEMENT JUDICIAIRE	+
399	PRIME DE CONNAISSANCES SPECIALES	+
400	DIFFERENTIELLE FRANCE-CAMEROUN	+
401	EPP INDEMNITE DE LOGEMENT	+
402	EPP COMPENSATRICE DE LOGEMENT	+
403	TROP PERCU RETENUE LOGEMENT	+
404	TROP PERCU PRET VEHICULE	+
405	DEGREVEMENT-IMPOTS	+
406	REMBOURSEMENT TROP RETENU SUR 689	+
407	COMPENSATRICE LOGEMENT A L'ETRANGER	+
408	TECHNICITE CHARGE DE RECHERCHE	+
409	RAPPEL ACCORD MINEFI	+
410	RAPPEL IMPOSABLE SUR SALAIRE	+
411	INDEMNITE SUJETION P.M	+

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
412	CHARGES PARTICULIERES P.M	+
413	INDEMNITE SUJETION VICE P.M	+
414	CHARGES PARTICULIERES VICE P.M	+
415	RAPPEL IMPOSABLE SALAIRE AVEC OP	+
416	ARRIERE OCT/199	+
417	RAPPEL EN MEMOIRE RETRAITE	+
418	REGULARISATION REGAINS	+
419	ROMPUS-TITRES	+
420	RAPPEL NON IMPOSABLE SUR SALAIRE	+
421	CA ESD RAPPEL EN MEMOIRE	+
422	CA ESD LOGEMENT	+
423	CA ESD PRIMES INDEMNITES DIVERS	+
424	CA ESD RECLASS ET BONIF	+
425	RAPPEL NON IMPO.SUR SALAIRE AVEC OP	+
426	CA ESD RAPPEL EN MEMOIRE AVEC OP	+
427	CA ESD LOGEMENT AVEC OP	+
428	CA ESD PRIMES INDEMNITES AVEC OP	+
429	CA ESD RECLASS ET BONIF AVEC OP	+
430	RAPPEL IMPOSABLE SUR INDEMNITE	+
431	PRIME ENSEIGNEMENT ENSPT	+
432	PRIME TECHNICITE CORPS-SANTE	+
433	PRIME DE SANTE PUBLIQUE	+
434	RAPPEL IMPOSABLE SUR INDMTE AVEC OP	+
435	PRIME TECHNICITE ENSPT	+
436	PRIME D'ASTREINTE SANTE	+
437	PRIME RECHERCHE ENSP COMMANDANT	+
438	PRIME RECHERCHE ENSP COMMANDANT ADJ	+
439	PRIME RECHERCHE ENSP PROFESSEUR	+
440	RAPPEL NON IMPOSABLE SUR INDEMNITE	+
441	CA ESD RETENUES A TORD	+
442	CA ESD RETENUES A TORD AVEC OP	+
443	CA ESD PRESFA	+
444	CA ESD PRESFA AVEC OP	+
445	AVANTAGES ACQUIS	+
446	EPP SALAIRE SUSPENDU PAR CAFS/MINFI	+
447	ESD ARRIERES SALAIRES PENSIONNES	+
448	ALLOCATION FAMILIALE PENSIONNE	+
449	RAPPEL ALLOCATION FAMIL PENSIONNE	+
450	BOURSE ETUDIANT A L'ETRANGER	+
451	INDEMNITE COMPENSATRICE PTT	+
452	PRIME RECHERCHE ENSP PROF ASSISTANT	+
453	PRIME RECHERCHE ENSP INSTRUCTEUR	+
454	BOURSE ETUDIANT ETRANGER	+
455	INDEMNITE TROUSSEAU ETUDIANT	+
456	EPP TRAITEMENT BASE MINISTRE	+
457	EPP CHARGES PARTICULIERES MINISTRE	+
458	EPP SUGESTION MINISTRE	+
459	PRIME RECHERCHE ENSP MONITEUR	+
460	PENSION CIVILE	+
461	PENSION CIVILE D'ANCIENNETE	+
462	PENSION CIVILE PROPORTIONNELLE	+
463	PENSION MILITAIRE	+
464	PENSION MILITAIRE D'ANCIENNETE	+
465	PENSION MILITAIRE PROPORTIONNELLE	+
466	RENTE VIAGERE	+
467	RENTE VIAGERE D'ANCIENNETE	+
468	RENTE VIAGERE PROPORTIONNELLE	+
469	PENSION D'INVALIDITE CIVILE	+
470	PENSION D'INVALIDITE MILITAIRE	+
471	RENTE VIAGERE D'INVALIDITE	+
472	PENSION DE REVERSION DE VEUVE	+
473	PENSION DE REVERSION D'ORPHELIN	+
474	PENSION INVALIDITE ORPHEL.MILITAIRE	+
475	MAJORATION POUR ENFANT	+
476	PENSION INVALIDITE VEUVE MILITAIRE	+
477	PRIME D'INSTALLATION PENSIONNE	+

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
478	CAPITAL DECES	+
479	RAPPEL PENSION REVERSION	+
480	RAPPEL PENSION	+
481	RAPPEL PENSION CIVILE D'ANCIENNETE	+
482	RAPPEL PENSION CIVILE PROPORTIONNEL	+
483	RAPPEL PENSION MILITAIRE	+
484	RAPPEL PENSION MILITAIRE D'ANCIENNE	+
485	RAPPEL PENSION MILITAIRE PROPORTION	+
486	RAPPEL RENTE VIAGERE	+
487	RAPPEL RENTE VIAGERE D'ANCIENNETE	+
488	RAPPEL RENTE VIAGERE PROPORTIONNEL	+
489	RAPPEL PENSION D'INVALIDITE CIVILE	+
490	RAPPEL PENSION D'INVALIDITE MILITAI	+
491	RAPPEL RENTE VIAGERE D'INVALIDITE	+
492	RAPPEL PENSION DE REVERSION DE VEUV	+
493	RAPPEL PENSION DE REVERSION D'ORPHE	+
494	RAPPEL PENSION CNPS	+
495	RAPPEL MAJORATION POUR ENFANT	+
496	ALLOCATION CHEF TRADITIONNEL	+
497	AVANCE PENSION RETRAITE	+
498	PENSION CNPS	+
499	AVANCE SUR PENSION	+
500	TAXE PROPORTIONNELLE 6.6%	-
505	IMPOT SUR REVENU PERS.PHYSIQUE	-
510	RETENUE CREDIT FONCIER	-
515	REDEVANCE AUDIO-VISUELLE(C.R.T.V)	-
520	TAXES COMMUNALES	-
530	SURTAXE PROGRESSIVE	-
540	CENTIMES ADDITIONNELS	-
550	COTISATION PENSION	-
560	COTISATION C.N.P.S.	-
570	RET COLLECTE DECES ARMEE	-
571	-	-
575	RET COLLECTE DECES GENDARMERIE	-
580	RETENUE LOGEMENT	-
590	FOND DES PUNIS –ARMEE	-
591	FOND DES PUNIS –GENDARME	-
600	REMBOURSEMENT AVANCE EXCEPTIONNEL	-
601	O.R ASSAINISSEMENT	-
602	REMBOURSEMENT O.P. ORDINAIRE	-
603	RAPPEL NEGATIF/INDEMNITES	-
604	PENSION ALIMEN. AVEC CAPITAL	-
605	PENSION ALIMEN. SANS CAPITAL	-
606	RETENUES IMPOT SUR REVENUS	-
607	REGULARISATION IMPOTS SUR REVENUS	-
608	REGULARISATION IMPOT (TRINITE)	-
609	RAPPEL C.R.T.V (RESTE DE 01/90)	-
610	RAP. TAXE PROPORTIONNELLE	-
611	RAPPEL CREDIT FONCIER	-
612	RAPPEL TAXES COMMUNALES	-
613	RAPPEL SURTAXE PROGRESSIVE	-
614	RAPPEL CENTIMES ADDITIONNELS	-
615	CONTRAINTTE EXT. POSTE COMPTABLE	-
616	CONTRAINTTE EXT. T.P.G YAOUNDE	-
617	CONTRAINTTE EXT. T.P.G DOUALA	-
618	RAPPEL COTISATION PENSION	-
619	CONTRAINTTE EXT. T.P.G NKONGSAMBA	-
620	MORATOIRE DOUANE	-
621	CONTRAINTTE EXT. T.P.G BAFOUSSAM	-
622	CONTRAINTTE EXT. T.P.G BAMENDA	-
623	CONTRAINTTE EXT. T.P.G BUEA	-
624	CONTRAINTTE EXT. T.P.G BERTOUA	-
625	RAPPEL COTISATIONS CNPS	-
626	CONTRAINTTE EXT. T.P.G EBOLOWA	-
627	CONTRAINTTE EXT. T.P.G GAROUA	-
628	CONTRAINTTE EXT. T.P.G MAROUA	-

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
629	CONTRAINTTE EXT. T.P.G NGAOUNDERE	-
630	RETENUE POUR TROP PERCUE/SOLDE YDE	-
631	RETENUE POUR TROP PERCUE/SOLDE BSAM	-
632	RETENUE POUR TROP PERCUE/SOLDE GAR	-
633	RETENUE POUR TROP PERCUE/SOLDE BERT	-
634	CONTRAINTTE EXT. PERCEPTION ETRANGER	-
635	RE. ETAT SOMMES DUES O.R. YDE	-
636	RET.ETAT SOMMES DUES O.R. BSAM	-
637	RET.ETAT SOMMES DUES O.R. GAR	-
638	RET.ETAT SOMMES DUES O.R. BERT	-
639	CONTRAINTTE EXT. R.F YDE	-
640	CONTRAINTTE EXT. PERCEP.DJOUNGOLO	-
641	CONTRAINTTE EXT. PERCEP.TSINGA	-
642	CONTRAINTTE EXT. PERCEP.UNIVERSITE	-
643	CONTRAINTTE EXT. PERCEP.MVOG-MBI	-
644	CONTRAINTTE EXT. FORCRES ARMEES	-
645	CAUTIONNEMENT COMPTABLE	-
646	CONTRAINTTE EXT. R.F DOUALA	-
647	CONTRAINTTE EXT. PERCEPTION DLA AKWA	-
648	CONTRAINTTE EXT. P.DLA NEW BELL	-
649	CONTRAINTTE EXT. P.DLA BONABERI	-
650	CONTRAINTTE EXT. P.DLA AEROPORT	-
651	REMBOURSEMENT AVANCE EXCEPTIONNEL	-
652	BLR-COMPTABLES DU TRESOR	-
653	OR TROP PERCU SUPPL. FAMILIAL 08/91	-
654	OR TECHNICITE OU RECHERCHE 02/92	-
655	RETENUE MAINTENANCE LOGT PA	-
656	RETENUE COMPLEMENTA.LOGT PA	-
657	RAPPEL LOGEMENT PA 10/1991	-
658	RETENUE LOGEMENT SIC	-
659	RAPPEL LOGEMENT SIC	-
660	RETENUE ASSEMBLE NATIONALE	-
661	ORDRE DE RECETTE RECENSEMENT	-
662	REMBOURSEMENT AVANCE SUR PENSION	-
663	RETENUE SUR AVANCE PENSION CNPS	-
664	REMBOURSEMENT PRET VEHICULE MIDEF	-
665	REMBOURSEMENT PRET VEHICULE	-
666	REMBOURSEMENT PRET VEHICULE ADM	-
667	ORDRE DE RECETTE BAFOUSAM	-
668	ORDRE DE RECETTE GAROUA	-
669	ORDRE DE RECETTE BERTOUA	-
670	ORDRE DE RECETTE	-
671	O.R. SALAIRE DE BASE	-
672	BULLETIN LIQUIDATION RECETTE	-
673	O.R. INDEMNITE LOGEMENT	-
674	ORDRE DE RECETTE BUDGET	-
675	O.R. PRESTATIONS FAMILIALES	-
676	REMBOURSEMENT ORDRE DE PAIEMENT	-
677	O.R. INDEMNITES	-
678	SAISIE ARRET TRESOR	-
679	O.R. PRIMES	-
680	SOMMATIONS DES BANQUES	-
681	O.R. CHARGES MILITAIRES	-
682	O.R. RAPPELS	-
683	O.R. BOURSES	-
684	O.R. ELEMENTS DE REMUNERATION	-
685	EPP RETENUE LOGEMENT	-
686	O.R. TROP PERCU	-
687	REMBOURSEMENT PRET FRANC ARMEE	-
688	O.R. PENSIONNE	-
689	RAPPEL NEGATIF PERIODE 10/87 A 1/89	-
690	RETENUE MOBILIER LOGEMENT	-
691	RETENUE ELECTRICITE	-
692	RETENUE MATERIEL	-
693	RETENUE BIBLIOTHEQUE	-
695	RETENUE AUTORITE MILITAIRE	-

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
696	RETENUE SOLDE SUSPENSION FONCTION	-
697	RETENUE EAU	-
698	RETENUE EDUCATION	-
699	RENT DEDUCTION	-
700	RETENUE CREDIT AGRICOLE	-
710	RETENUE FONDS DES PUNIS ARMEES	-
711	RETENUE FONDS DES PUNIS GENDARMERIE	-
712	RETENUE AUTORITES ARMEES	-
713	RETENUE AUTORITES GENDARMERIE	-
714	RETENUE IMPUTATION MATERIEL ARMEES	-
715	RETENUE IMPUTATION MATERIEL GENDARM	-
720	RETENUE PRET FOND DES PUNIS ARMEE	-
721	RETENUE PRET FOND DES PUNIS GENDARM	-
725	SAISIE ARRET GREFFIER	-
730	CESSION CREANCE GREFFIER	-
735	SAISIE ARRET BCD	-
736	SAISIE ARRET CCP	-
740	RETENUE DELEGATION SALAIRE LIBINTER	-
750	BCD CULTIVATEUR	-
751	BCD MUTUELLE	-
752	BCD ELEVEUR	-
753	BCD ARTISAN	-
754	BCD COMMERCIAL ORDINAIRE	-
755	BCD COMMERCIAL MUTUELLE	-
756	BCD IMMOBILIER CONSTR.ORD.	-
757	BCD IMMOBILIER MATERIAUX	-
758	BCD IMMOBILIER CONSTR. SOC.	-
759	BCD CREDIT A CONSIGNATION	-
760	BCD CREDIT AUTOMOBILE	-
761	BCD PRET VEHICULE HORS-BUD	-
762	BCD REGULARISATION	-

CODE	ELEMENT DE SOLDE	SENS
766	RETENUE FONDS DES PUNIS SESI	-
770	REMBOURSEMENT PRET CREDIT FONCIER	-
772	REGULARISATION PRET CREDIT FONCIER	-
780	RETENUE FONADER	-
781	RETENUE FOGAPE	-
782	RETENUE STE PARA-PUBLIC	-
790	RETENUE DIVERSE PENSIONNE	-
810	RETENUES DIVERSES	-
815	DEBETS DIVERS	-
820	DEBETS AGENTS SPECIAUX	-
950	INTERNAT TECH AGRICULTURE	-
951	INTERNAT ENI, ENIA	-
952	INTERNAT TECHNIQUE ELEVAGE	-
953	ECOLE NORMALE VOC RURALE	-
954	ECOLE NORMALE NSAMBA	-
955	INTERNAT CNA DSCHANG	-
956	INTERNAT NORMALE PITOIA	-
957	PECULE NORMALE PITOIA	-
958	INTERNAT EAUX ET FORETS	-
959	RET FRAIS D'INTERNAT AVEC CAPITAL	-
960	PECULE DE MAROUA	-
961	INTERNAT DE MAROUA	-
970	RET COLLECTE DECES PDL	-
971	REMBOURSEMENT RAPPEL EN DOUBLE	-

Remarques : une action d'assainissement est en cours au MINEFI pour la rationalisation et la simplification des codes et éléments de solde.

Chapitre 6 : **FONCTIONNALITES DE SIGIPES**

6 LISTE DES FONCTIONNALITES DE SIGIPES

MODULES	FONCTIONS	UTILISATEURS
FICHER	Paramétrage Organigramme Corps Cadre Grade Profession Localités Unités administratives Quitter	Administrateurs SIGIPES
Circulation dossiers	Courrier Dossier Enregistrement visa	Courriers et structures opérationnelles
	Signature des actes	SG CAB
RECRUTEMENT	Intégration sur titre Intégration sur concours Intégration et reconstitution de carrière Contrat Avenant et rectificatif Engagement de décisionnaires Actes signés Notice individuelle Journal Ajouter un personnel dans un acte signé	Bureaux des intégrations (MINFOPRA)
PERSONNEL	Fiche Consultation avancée Consultation par structure Etat général de service Parcours professionnel Enfant Conjoint Changement d'appellation Divorce Notation Diplômes Distinction Récompense Démission Retraite Décès Légataire Acte de mise a niveau Mise a jour des incohérences	DRH
	Mise a jour des affectations et nominations	Administrateur de site SIGIPES
PROMOTION	Intégration des cadres contractuels et agents de l'Etat Titularisation des fonctionnaires Avancements d'échelon Bonification d'échelon Avancement de classe Avancement de grade Reclassements Changement de corps	Bureaux des promotions

MODULES	FONCTIONS	UTILISATEURS
	Actes signés Actes rapportant plusieurs actes Actes rectificatifs Journal Prévisions	
POSITION	Détachement Mise en disponibilité Mise à disposition Congés Prise de service Résiliation de contrat Actes signés Journal	Bureaux des positions
DICIPLINE	Actes signés Suivi dossier disciplinaire Acte abrogeant ou rapportant décision Congé maladie Reprise en solde Journal	DRH, DEDC/MINFOPRA
FORMATION	Stage Concours	DRH
PENSION	Retraite Capital décès Pension de réversion ou de survivants Remboursement des retenues Démission Actes signés Régularisation Rectificatifs et actes abrogeant Journal	Bureaux de liquidation des droits
OUTILS	Modèle d'acte Notes explicatives Prévisions des retraites Liste du personnel Registre des personnels Journal des actes Statistiques Interfaces Utilitaires	Administrateurs SIGIPES
SECURITE	Profil Utilisateur Fichier de connexion Piste d'audit Paramétrage	Administrateurs SIGIPES

Chapitre 7 : **SIGIPES 4i**

7 NOTES SUR LA NOUVELLE VERSION DE SIGIPES

L'exécution de la mission de l'équipe-projet a amené le prestataire CGICOM à modifier profondément les programmes informatiques (codes sources) de SIGIPES pour produire une nouvelle version qui a été baptisée *SIGIPES 4i* ; i étant mis pour symboliser l'intégration des solutions d'interfaces dans le système de gestion intégrée des personnels de l'Etat et de la solde. Cette modification de codes a également tenu compte des dysfonctionnements relevés dans l'exploitation de SIGIPES dans les sites.

7.1 AMELIORATIONS

Les modules qui ont subi des améliorations sont :

- la circulation des dossiers ;
- le recrutement ;
- l'interface SIGIPES/ANTILOPE ;
- l'interface SIGIPES/SIGIPES.

7.1.1 Circulation des dossiers

Les améliorations sur le module de *circulation des dossiers* portent sur :

- l'archivage automatique des actes de mise à jour des incohérences et de la position d'affectation ;
- la création d'un bordereau de prise en charge avec numéro de dossier SIGIPES et ANTILOPE ;
- la circulation du bordereau de prise en charge pour visa et signature.

7.1.2 Recrutement

Les améliorations sur le module *recrutement* portent essentiellement sur la saisie de la notice individuelle avant immatriculation par l'interface.

7.1.3 Interface SIGIPES/ANTILOPE

Les améliorations sur le module *interface SIGIPES/ANTILOPE* portent sur :

- la prise en compte des dossiers de recrutement ;
- l'intégration du fichier retour avec numéro dossier ANTILOPE et éventuellement le matricule attribué (cas des agents nouvellement recrutés).

7.1.4 Interface SIGIPES/SIGIPES

Les améliorations sur le module *interface SIGIPES/SIGIPES* portent sur :

- l'intégration des actes dans la procédure export/import ;
- l'intégration de la procédure d'export/import des modèles d'actes.

7.2 TRAITEMENT DES DEMANDES DE CORRECTION

Les vices relevés par les sites SIGIPES et qui ont été corrigés dans la version 4i sont listés dans le tableau ci-dessous.

	TYPE/NATURE ACTE OU FONCTION	PROBLEMES RELEVES
1	Avenant au contrat	Validation impossible
2	Intégration sur titre	Les décrets ne chargent pas le suffixe en modification et en validation
3	Reclassement	Quand on initie le reclassement avec acte rapportant, l'article 2 pointe encore l'acte qu'on rapporte
4	Modèles d'actes	Pas possible de sélectionner les décrets d'intégration et de reclassement
5	Circulation dossier	Impossible de faire la transmission multiple des courriers
6	Discipline	Reconstitution de carrière et abaissement : la zone de saisie du numéro du dernier acte valide est bloquée
7	Position	Lorsqu'on supprime la fin de disponibilité, le statut de mise en disponibilité ne passe pas de l'état soldé à l'état signé, ce qui rend impossible la réinitialisation de la mise en fin de disponibilité

Il convient de noter que les bordereaux de correction des problèmes par site SIGIPES seront transmis aux sites concernés après les tests.

7.3 PROCEDURE D'INSTALLATION ET DE DEPLOIEMENT

La procédure d'installation ou de déploiement de SIGIPES 4i exécutée par l'administrateur de site, se décline comme suit :

1. arrêt de l'exploitation SIGIPES ;
2. sauvegarde des bases de données ;
3. mise à jour du serveur selon le document de mise à jour ;
4. la formation des utilisateurs sur les nouvelles fonctionnalités.

Cette procédure doit être exécutée de manière appropriée par l'administrateur de site SIGIPES, au risque de voir le site fonctionner anormalement. Il incombe donc à l'administrateur de site la charge de veiller à la bonne installation de SIGIPES dans sont site.

7.4 PLANNING DES TESTS

Le planning des tests de la version 4i de SIGIPES est détaillé dans le tableau ci-dessous.

JOURS	DATES	HEURES	LIEU	AMELIORATIONS	PERSONNEL CONCERNE
Lundi	16/05/2005	14 heures	Salle Serveur MINFOPRA	Prise en charge	MINFOPRA (Chefs de Services concernés)
Mardi	17/05/2005	14 heures	Salle Serveur MINFOPRA	Discipline et Contentieux	DEDC/MINFOPRA, DRH, DAG sites pilotes
Mercredi	18/05/2005	14 heures	Salle Serveur MINFOPRA	Formation, stage, concours	SDFS/MINFOPRA, DRH et DAG des sites pilotes
Jeudi	19/05/2005	14 heures	Salle Serveur MINFOPRA	Sites Internes	SDP, SDS et CFS des sites pilotes
Lundi	23/05/2005	14 heures	Salle Serveur MINFOPRA	Site transitoire	Site transitoire (MINFOPRA), SDRSC/DDPP (MINEFI)
Mardi	24/05/2005	14 heures	Salle Serveur MINFOPRA	Administrateurs (sites SIGIPES et ANTILOPE)	MINEFI, MINFOPRA, ex-MINEDUC, MINSANTE, CI/DDPP
Mercredi	25/05/2005	14 heures	Salle Serveur MINFOPRA	Outils d'administration	Chefs de Cellules SIGIPES, administrateurs réseau et système, développeurs
Jeudi	26/05/2005	14 heures	Salle Serveur MINFOPRA	Gestion des pensions	SDP, SDS et CFS des sites pilotes, SDPRV/DDPP (MINEFI)

7.5 LISTE DES DOCUMENTS

Les documents suivants ont été produits par le prestataire (CGICOM), avec commentaires sur les sections les plus pertinentes dans chacun des documents :

1. Procédure de mise à jour SIGIPES version 4i.0 et release note (*Install 4i.0*) ;
2. Guide export/import (*guide utilisation interface SIGIPES/SIGIPES*) ;
3. Guide pratique de l'utilisation de SIGIPES (*guide utilisateur*) ;
4. Guide utilisateur pour prise en charge (*initiation acte de prise en charge*) ;

5. Guide utilisateur pour l'export/import des données de référence (*guide utilisation interface SIGIPES/SIGIPES*) ;
6. Transfert de fichiers SIGIPES/ANTILOPE et récupération du fichier retour (*guide utilisation interface SIGIPES/SIGIPES*) ;
7. Guide utilisateur pour la communication inter-site via le protocole FTP (*guide utilisation interface SIGIPES/SIGIPES*) ;
8. Bordereaux de correction des problèmes posés par les sites SIGIPES (MINFOPRA, MINSANTE, MINEFI) (*traitement des corrections*) ;
9. Procédure d'initiation des actes de pension (*traitement des corrections*).